

Ovin Québec

Poste-Publications Canadienne No. 40049100



CEPOQ
Centre d'expertise en production
ovine du Québec

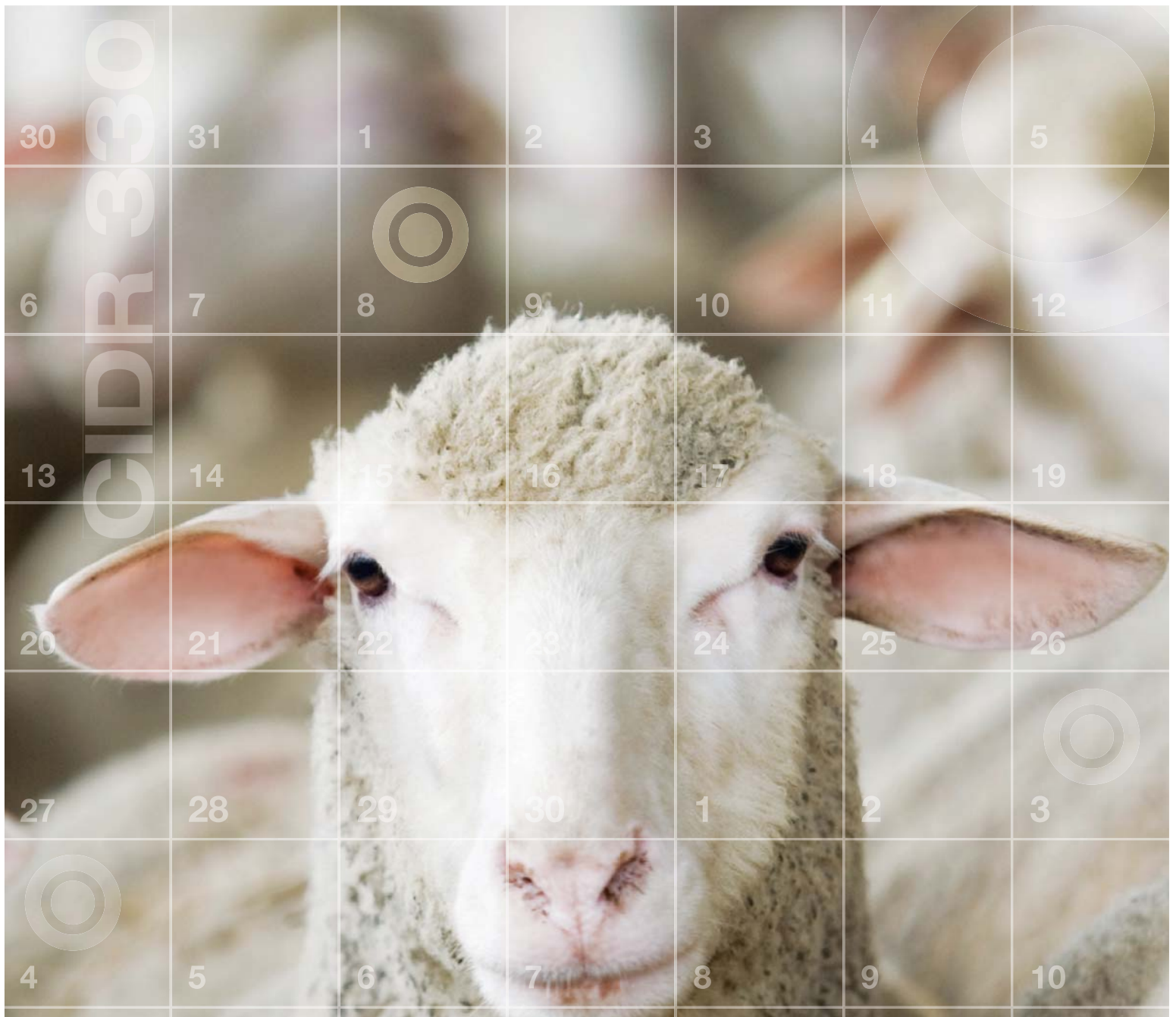


SEMRPO

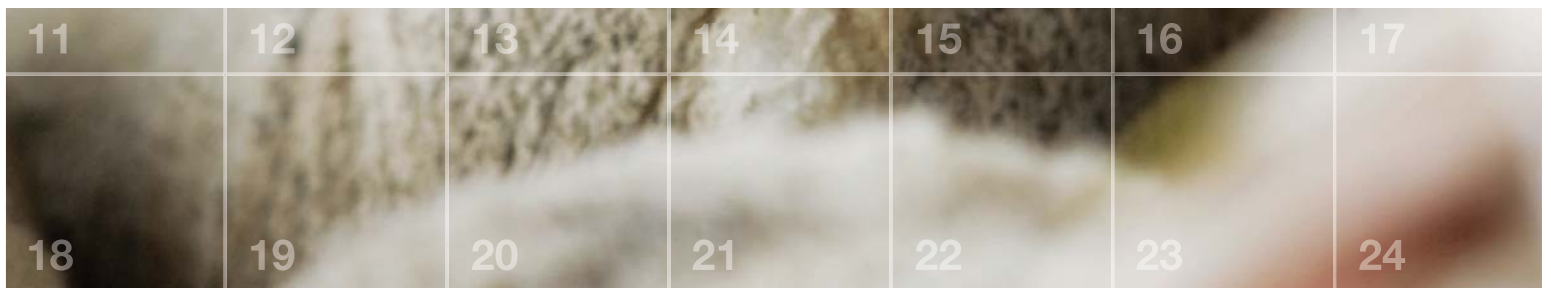
Agence de vente des agneaux lourds › Mécanisme d'attribution des parts de production annuelle : c'est pour bientôt !

Encan spécialisé › 1^{ère} édition de l'encan spécialisé d'agneaux lourds à Saint-Hyacinthe

Rappel › Programme d'assurance stabilisation des revenus agricole



Avec **CIDR[®] 330**, la production est toujours en saison.
Offert au Canada en 2011.



Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine du Québec (CEPOQ) et la Société des Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ)

555, boul. Roland-Therrien, bureau 545
Longueuil, QC, J4H 4E7
Tél. : 450-679-0540 p. 8484
Télécopieur : 450-674-4415

Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)

1642, rue de la Ferme, La Pocatière QC G0R 1Z0
Tél. : 418 856-1200 * Télécopieur : 418 856-6247
info@cepoq.com * www.cepoq.com

Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ)

6, de l'Ancolie, app.#3, Pont-Rouge, QC G3H 0A1
Tél. : 418 856-1200, poste 1
Télécopieur : 418 856-6247

En page couverture : gagnante du concours de photographie de la FPAMQ : La dolce vita ! de Jean-Pierre Bériault

Rédacteurs

Sylvain Blanchette	Daniel Dion
Louis Blouin	Joannie Lassonde
François Castonguay	Denis Lavallée
Marie-Josée Cimon	Laurence Maignel
Françoise Corriveau	Hélène Méthot
Langis Croft	Robie Morel
Marion Dallaire	Doris Pellerin
Vincent Demers Caron	Marie-Eve Tremblay
	Léda Villeneuve

Les opinions émises dans la revue n'engagent que leurs auteurs. La FPAMQ se réserve le droit de refuser toute insertion (article, publicité, etc.) sans avoir à le justifier.

ABONNEMENT OU ANNONCEURS: Marion Dallaire
mdallaire@upa.qc.ca ou 450-679-0540 Poste 8332

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Maison de l'UPA
555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545
Longueuil QC J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530
Télécopieur : 450 674-4415
Courriel : info@agneauduquebec.com

CONVENTION DE LA POST-PUBLICATION
NO° 40049100

SOMMAIRE

hiver 2011

volume 11, numéro 1

Mot du président L'année de tous les changements !	04
Mot de la direction Assemblée 2010 : tous unanimes sur le maintien de bases solides afin de perpétuer le développement du secteur	07
RAPPEL Programme d'assurance stabilisation des revenus agricole	10
Actualités À nos moutons : Journée INPACQ ATQ SEMRPQ Agneau du Québec Agenau lourd-transport Prix Femmes d'affaires du Québec Services-conseils Congrès & FCM	11
Marché Agneaux lourds Comparatif entre l'offre et demande	18
Encan spécialisé 1^{ère} édition de l'encan spécialisé d'agneaux lourds à Saint-Hyacinthe	20
Agence de vente des agneaux lourds Mécanisme d'attribution des parts de production annuelle : c'est pour bientôt !	21
Race pure SEMRPQ Réunion des exposants	24
Classification Le classificateur est-il passé chez vous ???	25
CEPOQ Nouvelle année. Nouveaux défis.	26
Recherche Augmenter la prolificité... une valeur sûre!	28
Reproduction La consanguinité...un incontournable!	32
Bâtiment Nouveau type d'entrée d'air pour la ventilation d'une bergerie	34
Vulgarisation/santé Les avortements... Ce qu'ils sont, que faire pour les prévenir, quand s'inquiéter et comment réagir lorsqu'ils surviennent ?	35
Tableau Maedi visna	39
Génétique La génétique moléculaire pour faire des pas de géant sur la productivité des brebis : le cas du gène Booroola	40
Rêve, but, vision Travaillant avec des gènes majeurs depuis plus de 20 ans	45
Production ovine laitière Méthode de « la repasse »	47
Reportage Avec BerGère, fini la paperasse !	49
Concours de photographies de la FPAMQ Gagnants 2010	51
Agence de vente des agneaux lourds Calendrier	51

Toute l'équipe de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons vous souhaite de passer un beau temps des fêtes !

Face au changements : **des défis à relever**

*L'*ANNÉE qui se termine aura été marquée de plusieurs chantiers audacieux tant au niveau de la mise en marché que pour ce qui est de la sécurité du revenu de nos entreprises. Le plus exigeant aura été, sans conteste, les modifications apportées au programme d'Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA). En 2008, la Fédération convenait avec la Financière agricole du Québec (FADQ) d'un plan d'actions détaillé dans lequel s'imbriquait l'intégration graduelle des kilogrammes d'agneaux réels vendus comme base de calcul du volume assurable par le programme. Il s'agissait d'un changement majeur pour notre secteur. Nous nous y sommes engagés avec, en tête, une amélioration de la productivité de notre entreprise et de sa rentabilité. Il était à ce moment clair que le bilan de cet exercice serait effectué une fois le premier tour de roue complété.



Après plus de deux ans d'attente, c'est finalement en août 2010 que les producteurs ovins constataient l'impact de l'utilisation des données de traçabilité pour la gestion du programme ASRA, soit plus de deux ans après s'y être engagés. Quoique conscients de l'ampleur d'un tel changement de calcul de l'intervention du programme ASRA, nous ne pouvions, finalement, imaginer la résultante finale et les conséquences pour les producteurs. L'exercice de mise à jour des inventaires a été un travail exigeant pour chaque entreprise. C'est avec rigueur que la majorité des producteurs ont complété les informations de 2009 liées à la traçabilité de leur troupeau ovin. En juillet 2010, ils espéraient obtenir le résultat de leur travail, toutefois, plusieurs erreurs et informations manquantes dans les dossiers les y ont empêché. La résultante, un paiement partiel puisque les producteurs sont responsables en tous points lorsqu'une donnée est absente peu importe l'intermédiaire impliqué. Nous devons tous, individuellement, étudier nos fiches de paiement et faire le nécessaire pour apporter des correctifs à nos dossiers.

Mais qu'en est-il de 2010 ? Le 1^{er} janvier dernier, les entreprises adhéraient au programme ASRA en sachant que les données de vente des ovins seraient utilisées

pour verser 2/3 de l'intervention du programme. Toutefois, aucune donnée ne permet, à ce moment, de quantifier l'impact de ce changement. Les montants de la 1^{ère} avance de 2010 ont donc été amputés compte tenu de l'absence de données réelles de vente. Du côté de la Fédération, nous comptons toujours sur le bilan de la Financière suite à la première année d'application. Nous sommes d'ailleurs intervenus auprès de la FADQ, en cours d'année, afin de quantifier l'impact et donner aux producteurs la possibilité d'intégrer graduellement le concept de kg vendu sur les entreprises. Nous continuons de réitérer nos demandes et devons rapidement prendre position avant que la totalité de l'intervention soit basée sur les kilogrammes.

Au cours des dernières années, j'ai toujours été fier de venir vous présenter les fruits des réalisations de votre Fédération puisque nous pouvons en être satisfaits. La mise en marché des agneaux lourds est d'ailleurs une grande réussite à ce niveau. Les prix ont connu une hausse constante au cours des années, soit plus de 11 % en trois ans. En 2010, c'est d'ailleurs plus de 67 000 agneaux lourds qui ont été transigés dont près de 6 000 en vente directe aux consommateurs. Notre production

a la particularité d'avoir à gérer de front l'approvisionnement des grandes chaînes et les marchés locaux. Il s'agit d'un atout majeur et nous devons continuellement, en tant qu'office de mise en marché, innover afin de maintenir l'équilibre entre ces deux marchés. À ce niveau, nous avons redistribué pour la première fois cet été, la prime aux producteurs ayant respecté leur livraison en engagement annuel. Un montant de 0,14 \$ / kg a ainsi été versé. Il s'agit d'un outil intéressant pour les producteurs et nous sommes ouverts à l'améliorer avec le temps.

Par ailleurs, l'intégration d'un encan spécialisé pour la fête du Bélier est un mécanisme supplémentaire de vente de l'Agence de vente des agneaux lourds. On vise ainsi à aller chercher un revenu maximal sur le marché en période de forte demande. Il s'agissait d'une demande des producteurs au cours des dernières années et suite à nos discussions avec les acheteurs, nous sommes parvenus à une entente.

Parallèlement à la mise en marché des agneaux lourds, nous avons constaté un raffermissement des prix de vente des agneaux de lait et légers. Les fortes demandes conjuguées à une offre restreinte sont en cause. D'ailleurs, nous avons rencontré les acheteurs en cours

d'année afin de connaître leur vision pour l'organisation prochaine de la mise en marché de ces secteurs. Ce sont des signaux optimistes pour le secteur qui a obtenu près de 1 million de dollars de plus sur le marché pour la dernière année. Il s'agit d'une avancée vers l'autonomie financière des entreprises ovines québécoises. Nous demeurons cependant inquiets puisqu'à ce moment charnière de la consolidation de la production, le programme de sécurité du revenu est chambardé, ce qui risque de mettre en péril les gains des dernières années.

Je ne pourrai finalement pas passer sous silence la réalisation d'un plan stratégique du secteur ovin au cours de la dernière année. Pour un secteur comme le nôtre où le nombre d'entreprises est encore restreint et que les exigences, tant au niveau législatif, environnemental que sur le plan de l'efficacité sont nombreuses, il est primordial de concerter nos actions afin d'appuyer et de maintenir le développement du secteur. Il y va de la pérennité des entreprises. Il est en effet important de rappeler que la production ovine cadre en tout point avec les orientations du MAPAQ. Dans le sens de la vision gouvernementale du secteur agricole et agroalimentaire du Québec, la production ovine est l'une des seules protéines produites totalement au Québec pour les Québécois et dont les canaux de commercialisation

permettent une proximité avec les consommateurs. La qualité des produits, le respect des principes du développement durable et l'occupation du territoire, sont autant d'atouts qui justifient le développement et le maintien de notre production au Québec. Nous devons donc continuer notre travail de concertation afin de maintenir nos acquis et développer de nouvelles avenues visant à faciliter le travail sur notre entreprise et assurer la meilleure rentabilité.

Je vous souhaite une belle et heureuse période des Fêtes.

Loengis Croft



Concours Mérite Genovis 2009

- > Meilleur troupeau maternel Arcott Rideau
- > Meilleur troupeau maternel prolifique

Santé et génétique supérieure

Vous aussi vous pouvez faire confiance à

Ferme RIDO SENC.
Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur Arcott Rideau

Sujets disponibles www.fermerido.com

Troupeau ayant le statut or pour le Maedi-Visna

130, Rang 3 Est, La Pocatière (Québec) Canada G0R 1Z0
Téléphone : (418) 856-5140
rido@videotron.ca

FERME ALIZÉE

Geneviève Castonguay B.Sc.a et Francis Boucher agr.

Éleveurs de sujets pur-sang POLYPAY

Gagnants au symposium ovin 2009 :

- Meilleur troupeau maternel inter-races au Québec
- Meilleur troupeau Polypay au Québec avec une production moyenne des brebis de :
 - ✓ 1.47 agnelages/brebis/an, sans photopériode ni hormones
 - ✓ 2.48 agneaux sevrés/brebis/an
 - ✓ 70.15 kg d'agneaux élevés à 50 jours
- Meilleure brebis Polypay au Québec :
⇒ ALI 9240P

Agnelles et béliers à vendre en tout temps

285 rang 4 est, St-Joseph-de-Kamouraska (Qc), G0L 3P0
Téléphone : 418-493-2323 • télécopieur : 418-493-1169
fboucher8@sympatico.ca



Heures d'ouverture
Lundi 8h30 à 19h00
Mardi au Vendredi 8h30 à 17h00
Samedi 10h00 à 16h00

AESCULAP

GALLAGHER

Allflex

SUEVIA

GROBER
NUTRITION

5120, rue Martineau, St-Hyacinthe, Qc J2R 1T9
Sortie 133 de l'autoroute 20, situé aux « Encans de la Ferme »
Tél. : 450-796-4242 Sans frais 1-888-796-4242

Lomanco Hampshire

Sur programme de performance depuis 1963

La Ferme Manasan

150, chemin Laberge Danville, QC. J0A 1A0



Amélie Fluet, Pierre &
Robert Laberge

Tél.: 819-839-3350

Télec.: 819-839-1202

amelie@manasan.qc.ca

www.manasan.qc.ca

Obtenez des agneaux vigoureux à partir de la naissance
Augmentez la qualité du produit que vous offrez

Choisissez la race Hampshire comme race terminale

80% de nos clients renouvellent leur expérience

Assemblée 2010 : tous unanimes sur le maintien de bases solides afin de perpétuer le développement du secteur

SELON la formule habituelle, l'Assemblée générale annuelle des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec s'est tenue les 11 et 12 novembre avec un taux de participation élevé. Plusieurs invités ont assistés, témoins des changements rencontrés par le secteur au cours de la dernière année. L'année 2009-2010 a été marquée par la modulation de l'unité de calcul du programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et c'est avec intérêt que les délégués ont assisté à la présentation de M. Alain Pouliot, vice-président à la Financière agricole du Québec (FADQ). Plusieurs questions lui ont été posées en ce qui a trait au programme ASRA et les récentes annonces de mesures de resserrement. Malgré l'insistance des producteurs, aucune réponse favorable n'a été donnée aux demandes de la Fédération visant le maintien de 1/3 de la compensation du programme ASRA sur les brebis et la non-application de la mesure d'efficacité du 25 %. Le vice-président s'est toutefois dit à l'écoute des demandes des producteurs.

Selon les données présentées, moins de 70 entreprises vendent un nombre de kilogrammes d'agneaux équivalents au modèle, fixant le volume déclaré à ce jour pour 2009, à 31 kg d'agneau/brebis. Pour la Financière, cela représente une économie appréciable, soit plus de 3 millions de dollars. La transmission tardive des informations de vente de producteurs par la Financière, la non-admissibilité de sujets vendus directement à des consommateurs et l'absence de programme d'assurance-mortalité sont autant d'éléments qui appuient le maintien du tiers de l'intervention sur les brebis en inventaire. Par ailleurs, et contrairement à ce qu'a présenté le vice-président de la FADQ comme un avantage, la compensation exclusive sur les kilogrammes vendus risquent de déstructurer le marché en donnant un signal au producteur de produire des kilogrammes au détriment des besoins du marché. La production de l'agneau lourd est certes avantageuse pour les producteurs compte

tenu de la forte demande et de l'organisation de la mise en marché. Toutefois, les marchés d'agneaux de lait et légers sont également présents et, en période de forte demande, les prix sont très intéressants tant pour les producteurs que pour la Financière. À moyen terme, ce déplacement de la totalité de l'offre d'agneaux vers des agneaux lourds risque d'accroître les coûts de production, puisque ce ne sont pas tous les agneaux qui ont le potentiel de faire de bons agneaux lourds, et diminuer les prix enquêtés par la FADQ.

Concernant la mesure du resserrement de 25 %, le vice-président a informé les producteurs que cette mesure avait un impact net à terme évalué à 0,18 \$/kg d'agneau vendu soit 10 \$/brebis. Les délégués ont adopté une résolution visant à prendre tous les moyens afin de ne pas voir appliquer cette mesure.



Avis de nomination

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons est fière d'accueillir M. Louis Blouin à titre de coordonnateur de mise en marché à l'Agence de vente des agneaux lourds. Détenteur d'une formation en économie, M. Blouin s'est forgé une expertise dans la mise en marché de différents secteurs bovins au cours des dernières années. Il assurera donc la continuité des activités de l'Agence et travaillera à l'amélioration des processus en place tout en proposant de meilleures options pour la mise en marché des ovins québécois.

Bienvenue à M. Blouin au sein de l'équipe

Loin d'être accablés par les résultats présentés par le vice-président de la FADQ, données qui avaient déjà été filtrées par le biais du conseil d'administration de la Fédération, les délégués ont mandaté leurs dirigeants afin de faire comprendre la complexité du secteur aux partenaires et aux gouvernements et la nécessité d'avoir des programmes d'appui sérieux et adéquats. Selon les délégués, les mesures annoncées sont « *illogiques* » et « *sont le meilleur moyen de faire quitter les producteurs du secteur* ».

États financiers 2009-2010

Lors de la présentation des états financiers 2009-2010, les délégués ont été heureux d'apprendre que le remboursement de l'emprunt de la Fédération pourrait se faire plus rapidement que prévu. Les efforts de l'année au niveau des dépenses et un suivi serré de ces dernières ont permis de générer un léger surplus par rapport au budget annuel. L'obtention de projets a permis de financer une partie des ressources humaines. Pour l'année 2010-2011, les membres du conseil d'administration proposaient aux délégués une hausse de frais de vente à la ferme. Le frais de gestion collective, actuellement de 1,75 \$/agneau, serait ainsi passé à 2,50 \$/agneau. Cette hausse était justifiée par les coûts de gestion mais également les coûts de vérification nécessaire afin de valider les informations transmises. La perception et le suivi comptable sont également un poste de dépenses important pour ce qui est des frais de gestion des ventes à la ferme par l'Agence. Les délégués ont finalement rejeté cette proposition. Ils ont toutefois convenu de ne pas renouveler le prélevé de 0,50 \$/agneau transigé à l'Agence en 2010 visant à financer les activités de coordination du transport des agneaux lourds.

Coordination du transport

Lors de l'Assemblée, Mme Baba-Khelil a eu l'opportunité de présenter le bilan du projet de coordination du transport des agneaux lourds. Suite à l'enquête effectuée auprès des producteurs et l'appel d'offre de services de transport, différents trajets de transport sont maintenant disponibles dans les différentes régions à quelques exceptions près. Les informations sont disponibles sur le site internet de la Fédération. Les délégués ont convenu de d'arrêter les prélèvements de 0,50 \$/agneau lourd le 31 décembre 2010, de rendre disponibles, des services individuels de coordination de transport aux frais des utilisateurs et que l'Agence maintienne ses activités de coordination du transport selon un principe de gestion collective (trajets et groupes de transport récurrents).

Dégustation de produits ovins régionaux

Durant la soirée, et suite à la publication du nouveau guide ovin, L'élevage du mouton, par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) auquel la Fédération a contribué financièrement par le biais d'une publicité, deux guides ovins ont été tirés en prix de présence. Ces prix venaient s'ajouter à ceux attribués lors du concours de photos. Encore cette année, la Fédération a reçu un nombre intéressant de photos dans le cadre du concours qui sont utilisés, par la Fédération dans ses outils de communication. Il s'agit d'une manière intéressante de faire connaître des producteurs ovins du Québec de même que nos merveilleux paysages. Il en est de même pour les dégustations de produits ovins qui, encore cette année, a été très diversifiée. Grâce aux cretons, en passant par la terrine et les fromages, tous les invités ont goûté et échangé sur la production ovine québécoise.

Les **RÉSOLUTIONS 2010** en bref

Environnement	1.1 Planchers étanches <ul style="list-style-type: none"> De faire toutes les démarches nécessaires pour faire suspendre l'application de la réglementation pour le secteur ovin, voulant que les bergeries soient entièrement bétonnées; À défaut d'obtenir une suspension de la réglementation, de faire le nécessaire afin que le programme Prime-Vert défraie un minimum de 90 % des coûts des travaux pour s'ajuster face à ce changement réglementaire et qu'un délai d'au minimum deux ans soit octroyé aux producteurs pour leur permettre de procéder aux changements. 	Adoptée à l'unanimité
	2.1 Respecter le principe d'équité à l'Agence de vente des agneaux lourds <ul style="list-style-type: none"> De respecter le principe d'équité entre les producteurs des diverses régions en s'assurant d'un prix de revient net aux producteurs pour l'agneau lourd afin qu'il soit équitable partout au Québec. 	Adoptée à la majorité
Mise en marché	2.2 Agence de vente des agneaux lourds – ajustement des indices de classification des agneaux non-classés <ul style="list-style-type: none"> Que tous les agneaux non classés, lorsque c'est de la responsabilité de l'acheteur, se voient attribuer un indice 105. 	Adoptée à la majorité
	2.3 Prélevé sur les agneaux de l'extérieur du Québec <ul style="list-style-type: none"> D'entreprendre les démarches auprès des différentes instances afin d'appliquer un prélevé aux agneaux en provenance de l'extérieur du Québec et d'utiliser les sommes recueillies pour la gestion du plan conjoint. 	Adoptée à l'unanimité
	2.4 Prélevé pour production annuelle <ul style="list-style-type: none"> D'augmenter le prélevé graduellement sur trois ans sur les agneaux vendus en vente hebdomadaire en période de surplus (été) afin de payer un prix supérieur pour tous les agneaux livrés en période de rareté (hiver), et ce, dans le but de régulariser l'approvisionnement sur une base annuelle afin de répondre ainsi à la demande des acheteurs; De confier au conseil d'administration le soin de déterminer un montant incitatif pour l'amélioration de la production durant la période d'hiver. 	Adoptée à la majorité

Les **RÉSOLUTIONS 2010** en bref - suite

Sécurité du revenu	3.1 Reconnaissance des ventes à la ferme par la FADQ > D'entreprendre les démarches auprès de la FADQ afin que : <ul style="list-style-type: none"> ➔ les agneaux vendus vivants, avec preuve de vente à la ferme, soient couverts par le programme ASRA; ➔ les abattoirs transitoires ou de proximité soient tous reconnus et que les agneaux y étant abattus à forfait soient admissibles au programme ASRA; ➔ Afin de procéder à toutes modifications du programme ASRA visant à alléger la lourdeur administrative pour les producteurs et d'en informer les adhérents rapidement. 	Adoptée à l'unanimité
	3.2 Conditions d'admissibilité au programme ASRA – évaluation GENOvis > D'entreprendre les démarches auprès de la FADQ afin que : <ul style="list-style-type: none"> ➔ L'obligation de participer au programme GenOvis de testage des ovins à domicile administré par le CEPOQ, soit retirée des conditions de participation du programme ASRA dès 2010. 	Adoptée à la majorité
	3.3 Conditions d'admissibilité du programme ASRA – sujets reproducteurs > D'abolir, dans le programme ASRA, la condition d'admissibilité des sujets reproducteurs vendus liant le producteur vendeur aux sujets vendus jusqu'à trois mois suivant leur vente.	Adoptée à l'unanimité
	3.4 Vérification des kilos vendus > D'entreprendre les démarches auprès de la FADQ : <ul style="list-style-type: none"> ➔ afin qu'elle accepte de recevoir les données directement des producteurs et s'assure du suivi afin que les producteurs ne fassent pas les frais des erreurs de programmation ou de transfert des données suite à des échanges entre FADQ et son mandataire. 	Adoptée à l'unanimité
	3.5 ASRA – Échange et gestion des informations sur les kilogrammes d'agneaux vendus > D'entreprendre les démarches auprès de la FADQ : <ul style="list-style-type: none"> ➔ afin de limiter l'imputabilité du producteur dans les échanges d'informations pour qu'il ne soit pas pénalisé suite à une erreur d'un tiers; ➔ afin de fournir à chaque producteur les données sur les kilos vendus au moins deux mois avant chacun des 3 versements prévus au calendrier du programme ASRA, pour permettre aux producteurs d'apporter les ajustements nécessaires; ➔ afin qu'elle offre aux producteurs la possibilité d'avoir accès au bilan par le biais des différentes technologies disponibles (INTERNET, TÉLÉCOPIEUR OU POSTE); ➔ pour qu'elle verse les sommes dues aux producteurs et productrices aux dates prévues. 	Adoptée à l'unanimité
	3.6 ASRA – Compensation sur les kilogrammes d'agneaux > de presser la FADQ à modifier le programme 2010 déjà appliqué afin de pouvoir choisir de conserver une couverture des coûts de production au 2/3 sur la brebis en 2010 et laisser le temps aux entreprises de s'adapter aux changements; > de laisser le choix au producteur de conserver une couverture des coûts de production à 1/3 sur la brebis en 2011 et pour les années suivantes, car c'est ce qui constitue la meilleure assurance mortalité animale.	Adoptée à l'unanimité
	3.7 Retrait des mesures de resserrement au programme ASRA > de faire les démarches auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin que la mesure visant à retirer 25 % des fermes les moins performantes de l'étude des coûts de production à l'ASRA ne soit jamais appliquée dans le cadre du programme ASRA; > d'utiliser toutes les méthodes possibles, tel le refus d'accès des terres agricoles, afin de faire connaître la position du secteur et d'obtenir l'appui de l'UPA pour cette demande; > d'entreprendre les démarches auprès du MAPAQ afin d'obtenir une politique agricole qui permette aux familles agricoles d'accéder à un revenu comparable au reste de la société et d'accroître les revenus en provenance du marché.	Adoptée à la majorité
	3.8 Programme ASRA et le maintien des catégories de production > d'entreprendre les démarches auprès de la Financière agricole du Québec POUR que des taux distincts selon des strates de poids soient appliqués pour les agneaux lourds versus les agneaux de lait et légers, afin de respecter le plus fidèlement possible la couverture des coûts de production de chaque strate de poids : soit que le coût de production d'une brebis-lait s'applique pour un agneau de lait et que le coût de production d'une brebis-lourd s'applique aux agneaux lourds; > que dans l'enquête des coûts de production réalisée sur les données 2011, le détail des coûts de production par catégorie de production soit obtenu et présenté dans le rapport final d'enquête.	Adoptée à la majorité



Les **RÉSOLUTIONS 2010** en bref - suite

Syndicat	4.1 Adhésion à la Fédération canadienne du mouton ➤ Qu'elle entreprenne les démarches auprès de la Fédération canadienne du mouton afin de trouver une formule d'adhésion permettant au Québec de joindre l'organisation dès 2010-2011.	Adoptée à la majorité
	4.2 Projet UPA du futur ➤ De conserver le statut actuel de la Fédération et de ses syndicats régionaux affiliés en prenant tous les moyens nécessaires afin de conserver le même budget actuel d'opération et d'appliquer cette résolution même si le vote d'orientation que le congrès général de l'UPA prendra, nous est défavorable.	Adoptée à la majorité
	4.3 Services OVIPRO ➤ De travailler avec les organismes concernés afin que l'ensemble des producteurs disposent de services conseils équivalents, efficaces et abordables, ceci afin de promouvoir la production d'agneaux dans leur région.	Adoptée à l'unanimité
Tracabilité	5.1 ATQ – Pertes et choix des identifiants ➤ D'entreprendre les démarches auprès d'Agri-Tracabilité Québec : <ul style="list-style-type: none"> ➔ afin qu'il intensifie et accélère les travaux visant à améliorer la rétention des identifiants; ➔ afin qu'on offre aux producteurs la possibilité d'avoir un choix d'identifiants adaptés aux différentes conditions d'élevage; ➔ afin que les producteurs soient remboursés lors de la perte d'identifiants en raison d'une mauvaise qualité de fabrication ou autres raisons, et indemnisés lors d'une incapacité de lecture des puces électroniques. 	Adoptée à l'unanimité

RAPPEL - PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Ventes directes aux consommateurs

Selon le règlement de mise en marché, lorsque les agneaux lourds sont vendus directement aux consommateurs (à la ferme), le producteur doit compléter le formulaire **P6** : Registre des ventes directes au consommateur, et le retourner à la Fédération. Les frais de gestion sont de 1,75 \$/agneau. **Il est important de rappeler qu'on appelle vente directe aux consommateurs, les ventes réalisées à une personne désignée pour sa consommation personnelle. Ainsi, les ventes aux restaurants, aux abattoirs ou aux boucheries ne sont pas considérées comme des ventes directes aux consommateurs.** Pour cela, le producteur doit faire une annonce hebdomadaire par le biais du formulaire **P3 offre de vente hebdomadaire** et l'Agence se chargera d'attribuer les agneaux à un acheteur inscrit. Si le producteur désire faire sa propre commercialisation, il doit racheter ses agneaux et s'inscrire en tant qu'acheteur auprès de l'Agence.

Par ailleurs, vous noterez que les **agneaux vendus vivants à la ferme ne sont pas admissibles au programme d'assurance stabilisation**. Ils doivent être abattus au préalable et le producteur doit en garder les preuves.

Les formulaires **P3** ou **P6** sont disponibles sur le site de la Fédération au : <http://www.agneauduquebec.com>

[com/FPAMQ/fr/dossiers_actualites/agence_de_vente_d_agneaux_lourds.php](http://www.agneauduquebec.com/FPAMQ/fr/dossiers_actualites/agence_de_vente_d_agneaux_lourds.php)

Sujets reproducteurs 2010

À titre de rappel, il est toujours temps de compléter le formulaire des sujets reproducteurs 2010 et de le faire parvenir à la Fédération par télécopieur au 450-674-4415 ou par courriel à : agenceagneaux@upa.qc.ca

Vous pouvez accéder au formulaire des sujets reproducteurs à l'adresse suivante : http://www.agneauduquebec.com/FPAMQ/fr/dossiers_actualites/declaration_des_sujets_reproducteurs.php

Selon le programme ASRA, le poids assurable est fixé à 40 kg (88 lb) pour les sujets de reproduction âgés de 109 à 183 jours. Pour les agnelles de reproduction âgées de 184 à 365 jours et les jeunes béliers de reproduction âgés de 184 à 548 jours, le poids estimé est fixé à 48,2 kg (106 lb).

Pour plus de détails, voir le document sur le programme d'assurance stabilisation disponible sur le site de la Financière agricole au :

http://www.fadq.qc.ca/assurances_et_protection_du_revenu/assurance_stabilisation/programme.html





À nos moutons!

La Journée INPACQ Ovins 2011 aura lieu le jeudi 20 janvier prochain dans le cadre du premier Salon INPACQ Élevage 2011 à l'Hôtel et Centre des Congrès le Victorin à Victoriaville.

C'est sous le thème «Soyez à l'heure...des choix» que se tiendra la journée.

Le premier Salon INPACQ Élevage se tiendra du 18 au 20 janvier 2011 à cette endroit. Six thématiques différentes et touchant précisément les ruminants seront présentées. Ce sont les Bovins laitiers et Caprins (18 janvier), les Plantes fourragères (19 janvier) ainsi que les Bovins de Boucherie, le Lait biologique et les Ovins (20 janvier). Au cours de ces trois journées, plus de 40 conférences seront présentées par des conseillers de toutes les régions du Québec et de l'Ontario. Ce Salon sera complété par une vingtaine de kiosques et exposants reliés aux thématiques du Salon. La programmation complète du Salon ainsi que les modalités d'inscription seront disponibles à compter du 2 décembre 2010 sur le site <http://www.agrireseau.qc.ca/Ovins/default.aspx>. ■

Vous êtes nouveau dans la production ovine?

L'élevage des moutons de race pure vous intéresse?

Vous ne savez pas à qui vous adresser?

La Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) a placé en ligne (www.agneauduquebec.com/SEMRP/index.htm) un petit guide d'informations qui saura certes, vous aider dans vos démarches. Vous y trouverez les divers intervenants qui touchent, de près ou de loin, l'élevage des moutons de race pure ainsi que toutes leurs coordonnées. ■



vous informe



Pour commander vos boucles

**1 866 270-4319 de 7 h 30 à 16 h 30
du lundi au vendredi.**

Vous utilisez des identifiants avec la lettre de l'année ?

La lettre Y (2011) est maintenant disponible.



Y
2
0
1
1
Y
2
0
1
1
Y
2
0
1
1
Y
2
0
1
1



Profitez prochainement de prix réduits sur des bâtons de lecture

Agri-Traçabilité Québec (ATQ), en collaboration avec les syndicats régionaux et la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), vous proposent d'acheter des bâtons de lecture à prix réduits.

De nombreux avantages s'offrent à vous :

- Profitez de la subvention et épargnez de l'argent
- Gagnez du temps
- Réduisez la paperasse
- Envoyez des données exactes à ATQ
- Bénéficiez d'une formation gratuite sur le logiciel FormClic

L'offre vous intéresse ? Le secrétaire de votre syndicat vous fera parvenir sous peu toute l'information.

Surveillez la prochaine édition d'*Ovins Québec*. Plus de détails vous seront communiqués. ■

www.agri-tracabilite.qc.ca



Lecteur Aliflex



Lecteur Gallagher



Lecteur Syscan

AGNEAU DU QUÉBEC

Publicité dans le métro de Montréal

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec s'est joint à Aliments du Québec pour faire la promotion de l'agneau du Québec dans le métro de Montréal. Lors de la semaine du 13 décembre dernier, cette promotion a été diffusée sous la forme de capsules publicitaires sur les 113 écrans géants du métro de Montréal vus par les usagers du métro.

Une belle vitrine promotionnelle pour rejoindre les consommateurs ! ■



Marie-France Bouffard B.Sc. agr. et Christian Beaudry agr.

Agronovie S.E.N.C.

Éleveur ovin de race pure
Arcott Rideau

- ✓ Troupeau de valeur génétique supérieure
- ✓ Suivi GenOvis
- ✓ Maedi visna statut OR
- ✓ Béliers génotypés



Au plaisir de vous rencontrer

635, rang Beaudry, Granby (Qc) J2G 9H9
450 379-5298 chris.beau@sympatico.ca

10^e concours Prix Femmes d'affaires du Québec



D'un bout à l'autre de la province, des femmes innovent et créent des entreprises à la hauteur de leurs aspirations. Cette année, lors du 10^e concours **Prix Femmes d'affaires du Québec** du Réseau des femmes d'affaire du Québec, une productrice ovine s'est démarquée au niveau national. En effet, madame **Rachel White, propriétaire de l'entreprise agricole Le Mouton Blanc, a remporté le prix « Entrepreneur, petite entreprise ».**

Fondée en 2000, à La Pocatière, dans la région du Kamouraska, l'entreprise agricole Le Mouton Blanc se spécialise dans la production de lait de brebis, de sujets reproducteurs et d'agneaux. La *Fromagerie Le Mouton Blanc*, inaugurée en 2004, produit un fromage de lait cru de brebis, *La Tomme du Kamouraska*, dont la qualité a été reconnue par deux prix Sélection Caseus en 2006. ■

Félicitations !
Source : www.rfaq.ca

Coordination du transport des agneaux lourds

Depuis janvier 2010, des frais de 0,50 \$/agneau lourd sont appliqués pour la gestion du projet de coordination de transport. Ces frais ne seront plus appliqués à compter du 1^{er} janvier 2011. La gestion collective du transport sera intégrée aux activités de l'Agence de vente des agneaux lourds. Pour les utilisateurs désirant un service individuel, une entente pourra être convenue avec un mandataire qui établira le tarif pour ses services. ■



Programme de paiement anticipé en production ovine



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

Un programme d'aide financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada administré par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Une solution simple, pratique et RENTABLE...

- Un prêt d'un montant maximal de 400 000 \$
- Les premiers 100 000 \$ sans intérêt
- Jusqu'à 300 000 \$ à un taux avantageux (taux de base moins 0,25 %)

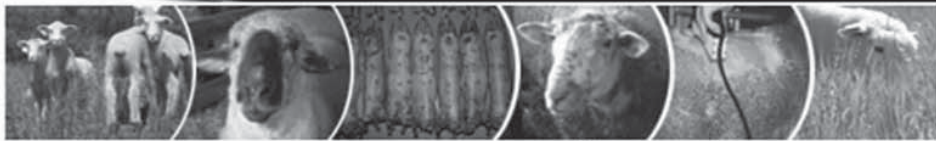
N.B : Le montant maximal prêté est calculé en fonction de l'inventaire du troupeau

Chaque jour des producteurs d'ovins
bénéficient des avantages du PPA.

Pourquoi pas vous?

Pour plus d'information :

**Contactez l'équipe du PPA au 450 679-0540, poste 8994 ou 8993
ou visitez le www.agneauduquebec.com**



Des visites de fermes dans le Bas-St-Laurent pour les éleveurs de la région de Lanaudière

Merci au réseau Agriconseils de Montréal-Laval-Lanaudière pour sa collaboration financière.



C'est en collaboration avec le syndicat des producteurs ovins de Lanaudière que le CEPOQ organisait, le 23 septembre dernier, un voyage de visites de fermes pour les producteurs de la région ainsi que certaines régions avoisinantes soit l'Outaouais, les Laurentides et la Mauricie. Deux entreprises de La Pocatière, dans la région du Bas-St-Laurent, ont donc ouvert leurs portes aux producteurs dans le cadre de cette journée. Il s'agissait de la ferme du CEPOQ qui fut présentée par monsieur Sylvain Blanchette, gérant de ferme ainsi que la Ferme Rido dont les propriétaires sont madame Sonia Rioux et monsieur Luc Martin DeRoy. Ces hôtes nous ont offert des visites guidées de leurs installa-



tions et permis de constater avec leur méthode de production et leur bonne régie d'élevage, qu'il est possible de produire efficacement en production ovine. Une vingtaine de producteurs et productrices ont pris part à l'évènement et ont été très heureux de pouvoir participer à cette activité.

Un grand merci à madame Sonia Rioux et monsieur Luc Martin DeRoy de la Ferme Rido (à gauche) ainsi qu'à monsieur Sylvain Blanchette, gérant de la ferme du CEPOQ (à droite) pour leur accueil généreux et le temps qu'ils ont accordé aux producteurs invités.



Journée d'information en aménagement et conditions ambiantes pour les producteurs caprins

Nous tenons à remercier le réseau Agriconseils ainsi que le MAPAQ du Centre-du-Québec qui ont collaboré financièrement au succès de la journée!



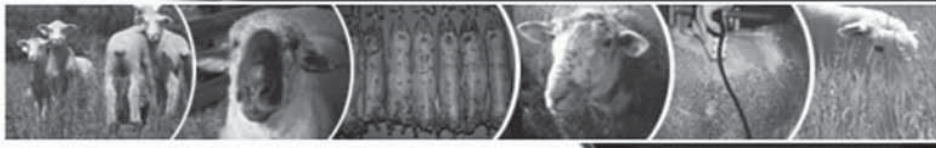
Le CEPOQ, en collaboration avec le regroupement des éleveurs de chèvres de boucherie du Québec (RECBQ), organisaient de nouveau, une journée pour tous les producteurs caprins intéressés d'en apprendre davantage sur l'aménagement et les conditions ambiantes en chèvrerie. La journée se tenait le 7 août dernier, à St-Valère, dans la région du Centre-du-Québec.




Des conférences sur les deux sujets d'intérêt été présentées par madame Johanne Cameron, agr., M.Sc. ainsi que monsieur Yannick Bélanger, agr., conseiller en production ovine et caprine. Ils ont présenté l'importance d'un bon aménagement, les conditions ambiantes ont aussi été discutées et une démonstration d'analyse des conditions ambiantes avec la trousse d'évaluation, un outil des conseillers du CEPOQ, a aussi été réalisée

dans le cadre de l'après-midi à la ferme.


Un merci particulier à madame Valérie Fournier ainsi que monsieur Éric Cloutier de la Ferme Guyline 2001 inc. qui ont ouvert la porte de leur entreprise pour une visite de leurs installations.



Les journées d'information ovine du CEPOQ sont de retour pour 2011... surveillez votre boîte aux lettres !


Encore une fois cette année, le CEPOQ désire répondre aux besoins et intérêts des producteurs en organisant ses journées d'information ovine. Surveillez donc votre courrier du temps des fêtes, vous y trouverez tous les détails de la tournée qui se déroulera de la mi-janvier à la fin mars, et ce, dans plusieurs régions du Québec. Le thème de cette année : ***L'efficacité de son entreprise; une question de gestion!*** Qu'il s'agisse de produire efficacement un bon nombre de kilogrammes d'agneaux ou de rendre ses bâtiments efficaces pour une économie de temps et d'argent, le tout devra se faire en passant par une bonne gestion de son entreprise. 

Des changements au sein de l'équipe OVIPRO

Madame Stéphanie Landry, qui occupait le poste de conseillère en production ovine au sein de l'équipe du CEPOQ, a quitté ses fonctions de conseillère OVIPRO dans la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie-Les-Iles. Elle occupe maintenant un poste en tant qu'agronome conseillère en production animale au MAPAQ de Rimouski. Madame Landry a toujours livré un bon service auprès de sa clientèle et le CEPOQ en a toujours été très fier. Nous sommes très heureux d'avoir travaillé avec elle et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans son nouvel emploi. 



MERCI À TOI STÉPHANIE ET BONNE CHANCE!

Monsieur Daniel Cimon, qui demeure dans la région du Bas-St-Laurent, occupera le poste de conseiller OVIPRO qui demandait à être comblé le plus rapidement possible. Le CEPOQ apprécie grandement son arrivée en tant que nouveau membre de l'équipe OVIPRO. Monsieur Cimon est diplômé de l'Université Laval depuis 1994 en génie rural et est membre de l'Ordre des Agronomes du Québec. Il possède déjà une bonne expérience au niveau des services-conseils par son emploi précédant et saura poursuivre la qualité du service-conseil déjà offert dans la région du Bas-St-Laurent et la Gaspésie-Les-Iles. Son entrée en poste s'est fait le 26 novembre prochain. 



BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE DES SERVICES-CONSEILS OVIPRO DANIEL!


Pour obtenir des services-conseils **OVIPRO** ou davantage d'information sur notre offre de services et les aides financières disponibles, contactez madame Marie-Josée Cimon, agr., coordonnatrice, au 418-856-1200 poste 234 ou à marie-josée.cimon@cepoq.com, ou votre réseau Agriconseils au 1-866-680-1858.

Les ovins à l'honneur au congrès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

St-Hyacinthe, 12-13 novembre 2010. La santé des ruminants constituait une partie appréciable des conférences données à une centaine de médecins vétérinaires en pratique au niveau des animaux de ferme. Plusieurs spécialistes de la médecine ovine se sont succédé pour en faire le portrait de la santé au Québec. Parmi les sujets couverts, les maladies respiratoires, la paratuberculose des petits ruminants et l'anaplasmose ont été décrits. Le réseau d'alerte de surveillance des maladies ovines a été présenté. Ce réseau d'alerte des petits ruminants est constitué de vétérinaires œuvrant principalement dans les ovins et les caprins. Les praticiens y discutent et échangent entre eux sur divers aspects touchant la santé. Il est parrainé par un comité de pilotage: Dre Julie Arseneault et Dr Pascal Dubreuil de la faculté de médecine vétérinaire, Dre Dominique Fournier du MAPAQ et Dre Françoise Corriveau du CEPOQ. Dre Anne Leboeuf est mandatée par le MAPAQ pour en assurer la coordination.

Une bonne partie des conférences ont aussi été consacrées à la mise en place des programmes de biosécurité dans les diverses productions animales. Le bon état de santé

du cheptel canadien est peu égalé dans le monde. Dans un contexte où les changements climatiques et la circulation des animaux ont occasionné, ces dernières années, de grandes pertes dans certains pays (Europe, Asie), nos gouvernements provinciaux et fédéraux ont pris conscience de notre vulnérabilité. Ils sont à mettre sur pied pour les éleveurs, des programmes d'information sur la biosécurité à implanter dans leurs entreprises. L'objectif principal est de protéger nos fermes contre l'introduction de maladies majeures. Divers outils seront bientôt mis à votre disposition pour améliorer la biosécurité sur vos fermes. Par le fait même, la qualité des produits que nous destinons au marché de la consommation sera rehaussée.

Dans la même foulée, le Dr Michel Major, vétérinaire en chef du MAPAQ, lançait la nouvelle Stratégie Québécoise de Santé et Bien-être des Animaux. L'objectif de la stratégie est de bonifier les activités existantes et améliorer la concertation entre tous les intervenants en production animale. Le MAPAQ a voulu être proactif dans ce domaine pour protéger les élevages. 

Assemblée générale de la Fédération Canadienne du Mouton



Calgary, 2-3 novembre 2010. L'assemblée générale a été précédée, la veille, de visites dans des entreprises ovines de la région de Calgary. Le groupe de visiteurs s'est rendu à Innisfail à l'abattoir ovin Sunterra. L'abattoir abat des ovins 2 jours semaine. D'une capacité d'abattage de 1 200 têtes par jour, il opère présentement à un rythme de 800 sujets / jour faute de matière première. Le reste des besoins du marché sont comblés en important de la Nouvelle-Zélande ou d'Australie. Un peu de sujets proviennent des États-Unis, mais les Américains ont aussi de très grands besoins et la concurrence y est très forte. Un acheteur de Sunterra recherche activement des agneaux finis dans les régions avoisinantes. Les approvisionnements futurs sont planifiés en concluant des ententes avec les éleveurs. Le groupe s'est aussi rendu au parc d'engraissement ovin de Sunterra. Ce parc héberge en tout temps 10 000 têtes en engraissement. Les animaux sont gardés en parcs extérieurs protégés par des brise-vents. Les agneaux proviennent des provinces environnantes : Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba. Une soixantaine de personnes assistaient à l'assemblée géné-

rale le 3 novembre dernier. Toutes les régions du Canada y étaient représentées. Plusieurs éleveurs de la région immédiate de Calgary étaient aussi présents et c'était une belle occasion d'échanger avec eux.

Plusieurs sujets d'intérêt y ont été présentés par les conférenciers. La journée a débuté avec des présentations sur l'approvisionnement d'agneaux au Canada. C'est un fait, le nombre de brebis décroît au Canada, mais aussi dans la même proportion aux États-Unis et dans les pays grands producteurs d'agneaux. En même temps, la demande pour la viande d'agneaux augmente ainsi que les prix du marché. Les abattoirs déplorent aussi le manque d'approvisionnement puisqu'ils doivent répartir leurs dépenses d'opération sur un plus petit volume d'abattage et craignent même pour la pérennité du marché par manque de viande. La fédération canadienne du mouton (FCM) a d'ailleurs produit cette année deux panneaux publicitaires, un pour inciter les éleveurs à accroître leur production et un pour attirer de nouveaux producteurs.


La prédation est une préoccupation majeure pour les

provinces de l'ouest où les troupeaux paissent une grande partie de l'année sur de grandes étendues. Gordy Klassen a bien décrit la situation de cette région. Il a donné entre autres l'exemple d'une ferme qui pouvait perdre jusqu'à 50 000 \$ si on n'exerçait pas un contrôle des prédateurs. Il a appuyé sa présentation par de nombreuses photos décrivant très bien les activités de contrôle de la faune en Alberta. Le *Fur Institute of Canada* auquel il appartient, est un organisme unique au monde et de renommée mondiale pour la qualité de ses pratiques.

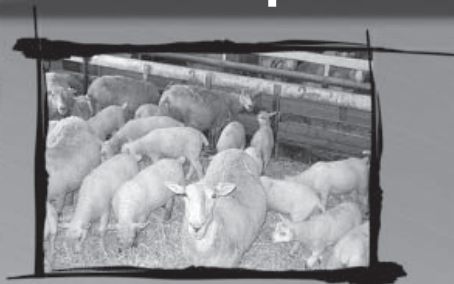
On a aussi discuté d'implantation de l'étiquetage électronique et de génétique en tant qu'outils de monitoring pour accroître la productivité et la rentabilité des troupeaux. M. Daniel Dion de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec a présenté de façon éloquente les avantages de la sélection génétique, et des outils de mesure des performances (conférence préparée en collaboration avec M. Robie Morel du CEPOQ). Il a démontré comment le programme GenOvis peut aider les éleveurs de partout au Canada à mieux sélectionner leurs reproducteurs. Le programme GenOvis est aussi un outil indispensable d'amélioration

de la qualité, de l'homogénéité et du rendement des carcasses que nous produisons.

Sur le plan santé, Dre Paula Menzies a décrit les mortalités chez les agneaux avant le sevrage. Elle a bien décrit les causes de mortalités selon l'âge, les pertes rencontrées dans nos élevages et quels devraient être les objectifs de survie dans un élevage normal.

Par ailleurs, la compagnie Pfizer a annoncé l'homologation au Canada des pessaires vaginaux CIDR 330® pour la synchronisation des chaleurs chez la brebis. Ce produit n'était toléré ici qu'en tant que produit de remplacement des anciennes éponges vaginales Veramix®. À partir de janvier 2011, ce produit sera disponible au Canada sans les frais supplémentaires et les délais actuels pour l'importation de médicaments d'urgence. Les participants ont aussi questionné et échangé entre eux. Certains besoins exprimés ont été enregistrés par l'exécutif de la FCM et donneront lieu à de nouveaux outils pour les éleveurs. Les textes des conférences présentées devraient être disponibles d'ici peu pour consultation sur le site web de la FCM (www.cansheep.ca). 

Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau



- L'amélioration génétique est une priorité du Club Arcott Rideau et la base de la sélection génétique est le programme GénOvis.
- Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.

Un choix rentable pour tous!

Le guide, intitulé « Guide des facteurs de succès de l'élevage de races prolifiques : le cas de l'Arcott Rideau », est disponible auprès des membres :

Membres

Agronovie senc	Granby	450 379-5298	chris.beau@sympatico.ca
Bergerie des Petits Anges	St-Simon	418 738-3087	bergeriedespetsanges@hotmail.com
Bergerie Patriote	St-Ubalde	418 277-9191	bergeriepatriote@globetrotter.net
Ferme Agneaux des champs	L'épiphanie	450-588-6904	eric.tammy@videotron.ca
Ferme Amki enr.	Québec	418 842-2637	fermeamki@videotron.ca
Ferme La petite bergère	Les Éboulements	418-635-1329	petite.bergere@derytele.com
Ferme Ovimax senc	St-Philippe-de-Néri	418 498-9989	fermeovimax@videotron.ca
Ferme RIDO senc	La Pocatière	418 856-5140	rido@videotron.ca
L'Agnellerie inc	Kamouraska	418 492-3551	lagnellerie@videotron.ca
La Moutonnerie	St-Donat-de-Rimouski	418 739-5876	sheila.eric@globetrotter.net
Les Bergeries du Margot	Bonaventure	418 534-3701	bergeriedumargot@globetrotter.net
Les Moutons de Panurge enr.	Saint-Jean-Port-Joli	418 598-6501	moutonspanurge@hotmail.com

AGNEAUX LOURDS

Comparatif entre l'offre et demande

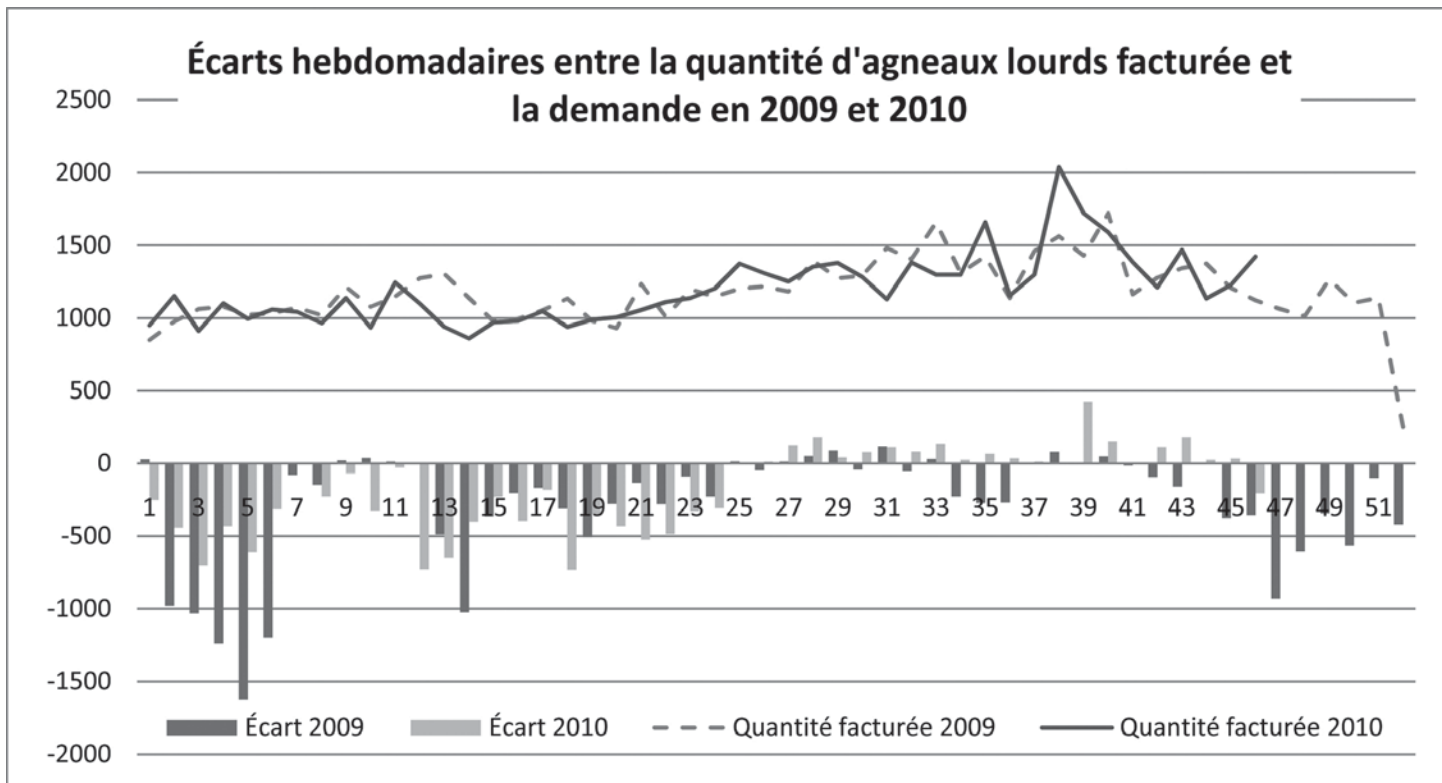
Après des mois d'été où l'offre des agneaux lourds avait enregistré un surplus par rapport à la demande, la situation a connu un redressement à partir de la semaine 44. La semaine 46 s'est caractérisée par un manque par rapport à la demande s'expliquant en grande partie par l'approche de la fête du Bélier.


Bilan de l'offre, de la demande et des quantités totales d'agneaux lourds facturées

	2010		2009	
	semaine 46*	Semaine 45*	semaine 46*	Semaine 45*
Quantité demandée	1 628	1 194	1 475	1 581
Quantité offerte	1 460	1 260	1 134	1 172
Quantité facturée	1 423	1 227	1 122	1 207
Écart demande-facturation	-205	33	-353	-374
Moyenne des quantités facturées depuis le début de l'année 2010				1 200
Moyenne des quantités facturées depuis le début de l'année 2009				1 208

* Les semaines 45 et 46 correspondent du 8 au 21 novembre en 2009 et du 7 au 20 novembre en 2010

Distribution provinciale des agneaux lourds selon la classification hebdomadaire pour l'année 2010	Indice	Semaine 2010-46		Semaine 2010-45	
		Nombre	%	Nombre	%
	70	1	0,7	6	0,5
75	-	-	36	3,1	
80	8	5,4	38	3,2	
85	1	0,7	3	0,3	
90	4	2,7	34	2,9	
92	-	-	2	0,2	
93	3	2,0	31	2,6	
95	12	8,2	55	4,7	
97	11	7,5	72	6,2	
98	3	2,0	4	0,3	
100	36	24,5	157	13,4	
101	5	3,4	68	5,8	
102	13	8,8	85	7,3	
103	31	21,1	181	15,5	
104	5	3,4	108	9,2	
105	14	9,5	249	21,3	
106	-	-	41	3,5	
Non classifié	405	73,4	63	5,1	
Total classifié	147	100,0	1170	100,0	
Indice moyen	100,3		99,85		
indice ≥ 100	70,7 %		76,0 %		





DORSET

MATERNELLE ♦ DÉSAISONNÉE

FERME BEAUSOLEIL

**30 ANS DE SÉLECTION SUR
DES CRITÈRES DE PRODUCTIVITÉ**

- *Troupeau de 200 pur-sang*
- *Contrôlé GénOvis*
- *Exempt de Maedi-visna, statut argent*

- *1.35 agnelage / année*
- *ISM et ISC supérieurs à la moyenne*
- *Béliers RR à la tête du troupeau*

BÉLIERS ET AGNELLES DISPONIBLES

**AUSSI 200 HYBRIDES RI X DP EN PRODUCTION
AGNELLES F1 ET F2 (RI X DP) X SU DISPONIBLES**

**Michel Viens, 210 RR #4 Est
St-Joseph-de-Kamouraska, Qc QoL 3Po
Tél. : 418 493-2310 viens2@sympatico.ca**




bergerie FLEURIAULT

productivité • rusticité • maternelle • désaisonné

- Spécialisé dans l'élevage de sujets de remplacements
- Troupeau de race pure Dorset de bonne génétique, Genovis
- Sélection :
- Désaisonné
- ISM positif et supérieur à la moyenne du troupeau
- Bonne capacité et conformation
- Laitière
- Troupeau saillie naturelle avec un intervalle de 1.33 agnelages/années

- Béliers génotypés pour la tremblante (codon 171)
- Élevage de sujets Dorset
- Productifs
- désaisonnés
- maternelles
- Production de femelles hybrides prolifiques (DP X RV)
- rustiques
- désaisonnées
- prolifiques

Ayez le regard juste, pour des sujets de productions de qualités !

CHEZ NOUS, NOTRE REVENU C'EST LE DORSET !

Meggie Parent • Saint-Gabriel de Rimouski
418 798-4315 • meggieparent@globetrotter.net

1^{ère} édition de l'encan spécialisé d'agneaux lourds à Saint-Hyacinthe

La première édition de l'encan spécialisé d'agneaux lourds s'est tenue le 15 novembre dernier.

CHACQUE année, la célébration musulmane appelée la fête du Bélier (Aïd El Kebir) entraîne une forte demande d'agneaux lourds et l'augmentation du prix payé pour ceux-ci. La Fédération avait l'objectif de permettre aux producteurs d'agneaux lourds d'obtenir un prix optimum pour cette période spécifique de l'année. Afin de répondre à cet objectif, l'Agence de vente a organisé une vente aux enchères spécialisée d'agneaux lourds.



Une demande de modification du règlement a été déposée à la Régie des Marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) afin de pouvoir effectuer une vente spécialisée pour répondre au besoin ponctuel du marché. L'Agence a reçu en octobre, l'autorisation de la RMAAQ lui permettant de tenir annuellement une vente aux enchères spécialisée d'agneaux lourds.

Le fonctionnement de l'encan spécialisé

Les producteurs désirant mettre en marché leurs agneaux lourds lors de l'encan spécialisé devaient préinscrire leurs agneaux à l'Agence. Les producteurs ayant des contrats annuels avaient cependant l'obligation de respecter leur engagement annuel avant de mettre en marché des agneaux lourds à l'encan spécialisé.


Cette année, les producteurs ont eu jusqu'au 25 octobre pour effectuer la préinscription de leurs agneaux à l'encan de la fête du Bélier. Près de 1 900 agneaux lourds ont été préinscrits à l'Agence de vente. Une réserve de 25 % des agneaux lourds préinscrits a été mise à la disposition des acheteurs réguliers. Cette réserve leur a garanti un approvisionnement suffisant pour cette période. Les producteurs ayant préinscrit leur agneaux lourds à la vente spécialisée et ayant été jumelés avec un acheteur régulier ont été payés selon le prix moyen de l'encan. Les volumes préinscrits destinés aux acheteurs réguliers ont été livrés, soit la semaine précédente ou la semaine suivante de celle de l'encan spécialisé. Afin d'être représentatif, le prix payé pour ces agneaux équivalait au prix moyen de l'enchère selon la strate de poids correspondante. Le prix payé a été converti en kilogramme d'équivalent carcasse.

La vente aux enchères des agneaux lourds s'est effectuée toute la journée du 15 novembre à l'établissement Réseau Encans Québec de Saint-Hyacinthe. Les agneaux lourds ont été mis aux enchères en lots. Selon le cas, les lots mis en marché pouvaient compter un seul ou plusieurs agneaux. Le prix payé pour les agneaux encantés lors de la vente était établi selon la mise du dernier et plus fort enchérisseur sur le lot.

Les résultats de la vente

Le tableau ci-contre permet de visualiser la répartition des prix des agneaux lourds lors de l'encan spécialisé. Les agneaux lourds, pesant entre 80 et 109 lbs, ont été payés 2,15 \$/lb vif en moyenne. Le prix payé par les acheteurs présents pouvait représenter près de 25 % de plus pour les agneaux lourds. En termes d'argent, cela représentait une différence de 30 à 50 \$ par agneau lourd. Cette différence s'explique par des carnets d'acheteurs bien garnis pour la fête du Bélier.

Répartition des agneaux lourds vendus à l'encan de Saint-Hyacinthe le 15 novembre 2010			
Strates de poids	Nombre de têtes	Prix moyen vif	Prix moyen carcasse
80 à 95 lb	465	2,15 \$/lb	10,19 \$/kg
96 à 109 lb	377	2,15 \$/lb	10,19 \$/kg
110 lb et plus	385	1,95 \$/lb	9,25 \$/kg

Grâce au volume important d'agneaux lourds transigé, au bon prix payé aux producteurs et à la réussite du déroulement de l'activité, nous pouvons prévoir une prochaine édition de l'encan spécialisé en 2011. 

Mécanisme d'attribution des parts de production annuelle : *c'est pour bientôt!*

À l'assemblée générale annuelle 2009, lors de l'adoption des Règlements de vente en commun des producteurs, les délégués convenaient d'utiliser les données de 2009 et 2010 afin de mettre en place un principe d'historique de production. On venait ainsi combler une des demandes des producteurs lors de la mise en place de l'Agence de vente, soit le respect des acquis et la pérennité des entreprises en place.

Au cours de l'année 2010, la Fédération a travaillé un mécanisme d'attribution des parts de production. Il s'agit du moment opportun pour le secteur de l'agneau lourd pour établir des historiques. En effet, la demande du produit est plus importante que l'offre, ce qui permet à tous les producteurs d'entrer dans le système sans restriction.

La mise en place de parts de production soulève parfois des discussions, comme nous l'avons constaté lors de l'assemblée générale annuelle de 2010. En effet, les délégués ont pris connaissance du mécanisme de parts de production les 11 et 12 novembre derniers, ont participé à un atelier et ont été amenés à voter sur les quatre (4)

blocs de texte du Règlement proposé. Lorsque l'on procède de manière transparente et à un moment stratégique du développement, comme c'est le cas actuellement, tous peuvent en sortir gagnants, à court, moyen et long termes. En fait, les parts de production agissent à deux niveaux. D'abord sur la régulation des marchés, en incitant les producteurs à vendre des agneaux lourds tout au long de l'année ; on vient ainsi compléter l'incitatif prix afin de favoriser la production d'agneaux lourds durant la période hivernale. Dans un second temps, les parts de production garantissent aux entreprises en place, une part de marché afin de vendre leurs agneaux devant une éventuelle chute de la demande. Selon les perspectives de consommation de la viande ovine, la demande d'agneaux pour les cinq (5) prochaines années devrait être à la hausse. Il est cependant bon qu'un secteur se donne les moyens, tels les parts de production afin de contrer une baisse drastique de la demande suite à un approvisionnement extérieur par les acheteurs.

Au cours des prochains mois, la Fédération travaillera sur la version finale du texte qui sera ensuite transmis à chaque Syndicat ovin régional pour approbation. Chaque syndicat sera consulté sur le texte final qui sera voté à l'assemblée générale annuelle de 2011 afin d'être intégré au Règlement de vente en commun des agneaux lourds. Le texte proposé vous est présenté ci-après avec deux exemples d'attribution initiale de volume.



ANNEXE 1

Mécanisme d'attribution des parts de production annuelle

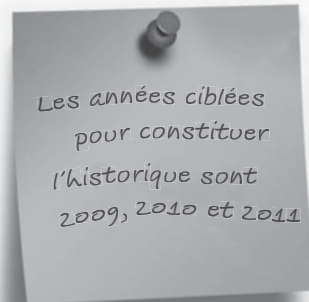
Un historique de production vise à garantir aux producteurs ayant mis en marché des agneaux en contrat annuel au cours d'au moins un an, ce niveau minimal de vente d'année en année.

A. GÉNÉRAL

1. L'historique de production est défini à partir des agneaux livrés en **engagement annuel et en vente régulière des trois années qui précèdent la mise en place des parts de production.**
2. On définit une « *vente régulière* », un producteur ayant livré des agneaux au moins une fois par période de 28 jours, soit aux quatre semaines. Un producteur régulier peut ne pas avoir livré d'agneaux pour un maximum de deux périodes de livraison non-consécutives dans l'année.
3. Les historiques de production sont réservés aux **agneaux nés et élevés au Québec par le même producteur.**

B. ATTRIBUTION INITIALE

4. Lors de la mise en place, l'Agence de vente transmettra aux producteurs le bilan des agneaux lourds livrés en engagement annuel et en vente régulière au cours **des trois années qui précèdent la mise en place des parts de production.**
 - a. Les ventes en engagement annuel sont admissibles à 100 % pour l'émission d'historique et basées sur la période de 1 à 3 semaines du producteur.
 - b. **Les ventes régulières réelles à l'agence de vente sont admissibles à 100 %** et basées sur la période de 4 semaines.
 - c. La moyenne de l'année ramenée par période des ventes réalisées pour les années de référence sera reconnue comme historique de probation. Le producteur aura l'opportunité de déterminer son historique de production en respectant son maximum.
5. Un producteur qui a réalisé les deux types de vente **durant les trois années qui précèdent la mise en place des parts de production** verra les nombres d'agneaux vendus en vente régulière répartis sur

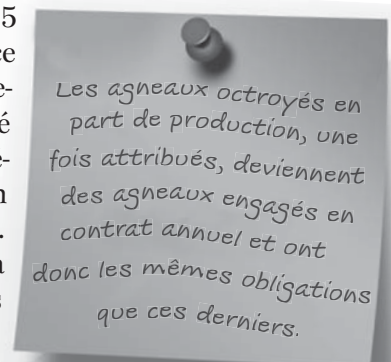


la période de livraison de son engagement annuel.

6. Le producteur aura 15 jours pour transmettre à la Fédération son choix entre la moyenne des agneaux livrés par période lors des trois (3) années qui précèdent la mise en place ou le volume de la dernière année uniquement.

C. ATTRIBUTION ANNUELLE DE PARTS DE PRODUCTION

7. À chaque année, la Fédération procède à l'appel d'offre d'engagement annuel. **Les producteurs ayant un historique de production verront les agneaux attribués en historique automatique reconnu en engagement annuel pour l'année suivante.** Ils pourront offrir des agneaux supplémentaires en engagement annuel.
8. Dans le cas où la demande des acheteurs est inférieure aux historiques de production, les historiques seront ajustés en prorata de la demande des acheteurs.
9. À chaque année, et en fonction des perspectives de développement des marchés, la Fédération aura la possibilité d'émettre de nouveaux historiques de production sur les agneaux livrés en engagement annuel au cours des années précédant la dernière émission de parts de production.
10. Lors de l'émission d'historiques de production, 50 % des volumes seront accordés en priorité aux entreprises de moins de 5 ans jusqu'à concurrence de leur volume en engagement annuel moyen livré au cours des années précédant la dernière émission des parts de production. Le solde des agneaux sera réparti entre les autres producteurs ayant livré des agneaux en engagement annuel pour la même période.



D. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11. Les agneaux engagés en historique de production sont réputés être des agneaux livrés en engagement annuel et sont soumis aux mêmes exigences.
12. Le producteur qui, pour cause de force majeure, ne peut livrer les agneaux prévus à son historique de production, pourra planifier, avec la Fédération, un retour progressif à la production dans un délai de 18 mois. Les historiques de production d'une entreprise qui met fin à ses activités, retournent à la Fédération.
13. Les historiques de production demeurent la propriété de la Fédération et sont rattachés au site de l'entreprise qui les a produits. Les historiques sont transférables à un nouveau producteur qui acquiert

l'entreprise en tout ou en partie. (Le Conseil d'administration devra évaluer un principe de transfert de parts et de limitation de l'intégration)

Les historiques pourront augmenter à chaque année mais, lors de l'attribution, une priorité sera donnée aux entreprises en démarrage.

14. La Fédération peut réattribuer, en cours d'année, les parts de production d'une entreprise qui cesse ses activités ou qui perd ses droits d'exploiter ses parts de production. Elle utilisera les données ayant servi à la dernière émission des parts de production si cela n'excède pas 18 mois. Le cas échéant, elle utilisera les données d'attribution des contrats annuels de la dernière année terminée.

Exemple 1

Un producteur a un engagement annuel (2009, 2010 et 2011) de 11, 12, et 15 agneaux par 3 semaines, il a livré tout au long de l'année son contrat annuel et durant l'été, pendant 8 semaines, il a livré 10 agneaux de plus à toutes les 2 semaines.

	Réalisé	Type de période	Part de production admissible	Choix entre
Contrat annuel	2009	11	3 sem.	
	2010	12	3 sem.	A A+B
	2011	15	3 sem.	15 2011
	Moy. de 2009 à 2011	13	3 sem.	13 B 15
Ventes régulières	2009	0	4 sem.	B+D
	2010	0	4 sem.	moy. 2009-2011
	2011	0	4 sem.	0 C 13
	Moy. de 2009 à 2011	0	4 sem.	0 D

Exemple 2

Un producteur qui n'a pas pris d'engagement annuel en 2009 et 2010 mais qui a livré 25 et 20 agneaux par mois respectivement en 2009 et 2010. En 2011, il a pris un contrat annuel de 22 agneaux par 3 semaines en plus de livrer 2 agneaux de plus à toutes les semaines.

	Réalisé	Type de période	Part de production admissible	Choix entre
Contrat annuel	2009	0	3 sem.	
	2010	0	3 sem.	A A+B
	2011	22	3 sem.	22 2011
	Moy. de 2009 à 2011	13	3 sem.	7 B 28
Ventes régulières	2009	25	4 sem.	B+D
	2010	20	4 sem.	moy. 2009-2011
	2011	8	4 sem.	8 C 18
	Moy. de 2009 à 2011	14	4 sem.	11 D

À partir de maintenant, qu'avez-vous à faire?

Compte tenu du fait que les années 2009 à 2011 ont été retenues afin de bâtir les historiques de production, il est recommandé aux producteurs de prendre un engagement annuel pour 2011, si ce n'est pas déjà fait, ou de prévoir un calendrier de livraison mensuelle afin de viser une régularité des ventes. Toutes les données de vente réalisées au cours des trois années seront utilisées afin d'établir les volumes d'attribution.

Le Fédération travaille actuellement sur un projet de modification du Règlement de vente en commun visant à assouplir les engagements annuels. Nous vous informerons de l'état des travaux au cours de prochains mois.



SEM RPQ

Réunion des exposants

Nouvelles classes à Expo-Québec

Le 19 novembre dernier, se tenait la réunion des exposants de la SEMRPQ. Lors de cette réunion, il y a eu des discussions sur la création de deux nouvelles classes de jugement lors d'EXPO QUÉBEC en 2011. La forme exacte et la tenue de ces jugements demeurent à confirmer, mais les critères généraux devraient être les suivants :

- Classe d'agnelles de race maternelle tondues à la peau avec jugement sur GenOvis et de conformation;
- Classe d'agneaux de race paternelle tondus à la peau avec jugement sur GenOvis et de conformation;
- Agneaux et agnelles nés en 2011;
- Une tête maximum dans chaque classe par exposant;
- Classe en surplus des classes régulières d'Expo Québec;
- Jugement à 50 % sur GenOvis et 50 % sur conformation;
- Primes à déterminer.



Photo : Expo Québec

Exposition Royale de Toronto 2010

Félicitation aux éleveurs du Québec qui ont participé à l'édition 2010 de la Royale.

Martin Brodeur Choquette

Johanne Cameron

Allen Cass

Robert Mastine

Trenholm Nelson

Léon Sansoucy

Pour avoir les résultats complets de la Royale veuillez consulter le site Internet : www.royalfair.org



Photo : Royal Winter Fair

Félicitation à M. Allen Cass qui a gagné le championnat suprême des mâles avec son bélier North Country Cheviot (Cass 5X)

Vente à l'encan 2011

La SEMRPQ travail à l'organisation d'une vente de printemps qui devrait se tenir au mois de mai 2011 et de la vente SEMRPQ – GenOvis qui devrait se tenir en août 2011. De plus, la SEMRPQ aidera le comité régional du Bas St-Laurent pour l'organisation de la vente de Rimouski au début août 2011.

Voir le site Internet de la SEMRPQ au cours du printemps 2011 pour plus de détails. Les catalogues de vente seront disponibles quelques semaines avant les ventes.

ASRA – Sujets de remplacement

Ne pas oublier de remplir vos déclarations de sujets de remplacement pour la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec. Veuillez consulter le site Internet de la FPAMQ ou contacter la FPAMQ pour plus de détails.

Programmes et services de la SEMRPQ

Afin de préparer le plan d'action et le budget de la SEMRPQ pour la prochaine année financière 2011-2012, nous aimerions avoir vos commentaires et suggestions sur les programmes et services offerts par la SEMRPQ.

Pour de plus amples informations sur la SEMRPQ, nos membres ainsi que nos programmes et services :

Téléphone : (418) 856-1200 poste 1 - Internet : www.agneaudeauquebec.com/semrp

Ne pas oublier de consulter la section « Moutons à vendre » pour vos besoins en moutons de race pure.



CLASSIFICATION

Daniel Dion, SEMRPQ

Léda Villeneuve, agr., M.Sc., adjointe à la recherche, CEPOQ

Le classificateur est-il passé chez vous ???

Le projet pilote de classification des ovins, qui a débuté en septembre 2010 va bon train. En effet, plus de 10 éleveurs ovins ont fait classifier jusqu'à maintenant près de 300 moutons de race pure notamment des races Hampshire, Suffolk, Dorset, Arcott Rideau, Romanov et Border Leicester.



SEMRPQ



Nous vous rappelons que ce projet pilote vous offre un service de classification tout à faire **GRATUIT** et ce, jusqu'en septembre 2011. Il est encore trop tôt pour dire quels seront les coûts après cette date...

Par ailleurs, n'oubliez pas que la classification est une des conditions de participation au programme d'aide pour les béliers de remplacement du programme de développement génétique de la SEMRPQ.

N'hésitez donc pas à faire une demande de classification auprès du classificateur M. Robert Girard par courriel au classification@cepoq.com ou par télécopieur au 418-856-6247. Le formulaire de demande de classification est disponible sur le site du CEPOQ au www.cepoq.com dans la section « nouvelles » ou encore, en inscrivant « formulaire » dans le moteur de recherche vous y parviendrez rapidement. Vous pouvez également le télécharger à partir

du site de la SEMRPQ au www.agneauduquebec.com/SEMRP. Vous retrouvez sur ces mêmes sites le **Guide des procédures du programme de classification des ovins**.

Jusqu'à maintenant, les commentaires reçus des utilisateurs du service sont unanimes pour dire que l'exercice de la classification est très formateur et chacun y voit un aspect éducatif. Le fait d'avoir un « œil externe » qui évalue les animaux permet à l'éleveur de voir ses animaux sous un autre aspect et lui permet d'améliorer sa sélection. Lors des visites du classificateur, les premiers sujets prennent généralement un peu plus de temps à classifier, car M. Girard explique chaque caractère sous évaluation. À la fin de la classification, l'éleveur reçoit un certificat de classification individuel pour chaque sujet et peut également demander un fichier Excel contenant les données de classification de ses sujets avec le pourcentage obtenu pour chaque critère d'évaluation.

Profitez du projet pilote... il est là pour vous!

Pour plus de détails, vous pouvez aussi contacter Léda Villeneuve au (418) 856-1200 poste 229 ou Daniel Dion au (418) 856-1200 poste 1.



Nouvelle année. Nouveaux défis.

*N*OUVELLE année. Nouveaux défis. Et pour tout le monde! Le Centre d'expertise en production ovine du Québec n'y fait pas exception. Les différents secteurs d'activités de l'organisation sont fortement interpellés dans l'appui des producteurs ovins pour consolider leur entreprise en cette période de bouleversements. Voici quelques-unes des implications du CEPOQ dans ce travail collectif pour l'amélioration de la rentabilité des entreprises.

Des services-conseils à votre portée.

Un œil externe pour porter un nouveau regard objectif sur vos pratiques et vos installations. Voilà l'idée de départ. Puis vient le développement d'une relation de confiance où les connaissances de chacun sont mises à profit pour avancer vers des objectifs positifs qui assureront pérennité et rentabilité à l'entreprise. L'équipe OVIPRO, laquelle est composée de professionnels spécialisés, peut répondre à vos besoins en termes d'accompagnement. De nouveaux visages se sont joints à l'équipe en fin d'année 2010 pour ainsi assurer une offre de services dans toutes les régions. Le coût de revient de ces services est accessible, d'autant plus que vous bénéficiez de l'appui financier des réseaux Agriconseils. En investissant dans un outil comme celui-ci, vous serez en mesure de faire des choix plus éclairés.

La qualité génétique des ovins à la base du revenu.

Des outils encore plus performants pour la sélection génétique des su-

jets sont sur le point d'être prêts. Il s'agit d'une nouvelle méthode de calcul des EPD (écart prévu chez les descendants) qui est développée par CGIL de l'Université de Guelph. Des projets de recherche sont également en cours afin de mettre au point des indices de sélection génétique basés sur ce nouveau programme et les nouveaux caractères évalués. De plus, un projet sur la validation de l'indice de sélection terminal (IST) est en cours au CEPOQ. Ce projet permettra, entre autres, d'établir les avantages techniques et économiques découlant de l'utilisation de béliers de génétique supérieure. L'équipe en génétique du CEPOQ vous tiendra au courant des avancées dans ce domaine.

Économie et gestion : la prochaine tournée provinciale.

Le CEPOQ a, au cours des dernières années, établi une tradition en réponse à un besoin identifié par les producteurs : une tournée provinciale de formation. Pour 2011, l'économie et la gestion seront traitées par le biais d'une journée de conférences. Surveillez l'informa-

tion à venir question d'identifier l'arrêt le plus près de chez vous, et ainsi réserver la date, quelque part entre janvier et mars.

L'évolution passe par la recherche!

Le secteur ovin se compare très bien avec d'autres productions animales quant au dynamisme de ses activités de recherche. De nombreux projets sont en cours et conduiront à des connaissances qui permettront l'amélioration des pratiques d'élevage. N'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet du CEPOQ pour consulter la liste des projets en cours ainsi que les rapports de recherche des projets complétés. Vous y retrouverez aussi, prochainement, un document présentant les besoins et les opportunités de recherche pour les cinq prochaines années, lequel est le fruit du travail du Comité Recherche & Santé du CEPOQ. La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec ainsi que la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec avaient également été invitées à prendre part à l'exercice.



Un troupeau en santé, un portefeuille en santé.

Le CEPOQ offre un soutien à votre vétérinaire praticien en favorisant le partage des connaissances et des expériences, soit par des échanges directs entre professionnels ou par le biais de différents comités et groupes de travail provinciaux et nationaux. Par ailleurs, la gestion du Programme québécois d'assainissement des troupeaux ovins pour le Maedi visna est sous la responsabilité du Centre et c'est en communiquant avec nous, ou en consultant le site Internet, que vous obtiendrez toute l'information à ce sujet. Le vétérinaire du CEPOQ appuie également les conseillers OVIPRO et les éleveurs pour la compréhension de situations rencontrées dans les bergeries de façon à les orienter, en partenariat avec le vétérinaire traitant, vers les solutions les plus adaptées. N'hésitez

pas à vous prévaloir de ce service en nous téléphonant.

Baucoup d'information... sur le site Internet.

Les lignes précédentes ne sont qu'un bref survol de quelques-unes des activités du CEPOQ. Pour un aperçu plus complet, visitez le site Internet www.cepoq.com qui s'est refait une beauté. Cette nouvelle plateforme est plus rapide à télécharger, donc plus conviviale pour tous les internautes, incluant ceux utilisant un service de base. L'ensemble des activités du CEPOQ y sont présentées, et diverses publications y sont disponibles. De plus, des capsules vidéo présentant, entre autres, des interventions régulières à faire dans une bergerie peuvent aussi être visionnées question de valider vos façons de faire.

Enfin, cette première édition de 2011 est la bonne occasion pour vous souhaiter, au nom du Conseil d'administration et de l'équipe du CEPOQ, une excellente année. Je vous propose une résolution du nouvel an : considérer avec ouverture les outils qui s'offrent à nous pour mieux faire fructifier notre travail.



Dans la dernière édition, vous avez été informés du départ de Pascal-André Bisson. Au nom du Conseil d'administration et de l'équipe du CEPOQ, j'aimerais le remercier pour les réalisations faites au cours des 8 ans qu'a duré son implication au sein de l'organisation. Il laisse sa marque à plusieurs niveaux et a permis l'avancement de nombreux dossiers. Il a notamment contribué à faire du CEPOQ un centre d'expertise ayant un rayonnement comparable à celui de ses vis-à-vis oeuvrant au sein de plus grandes productions en termes de moyens, tant financiers qu'humains.

Pour ma part, je serai de retour à temps plein, suite à mon congé de maternité, à la fin du mois de mars. Et c'est avec plaisir que je prends les responsabilités de la direction générale du CEPOQ.



Augmenter la prolificité... une valeur sûre!

Vous vous souvenez peut-être du texte ayant pour titre « Augmenter la prolificité... Payant ou pas? », paru au printemps 2008. Voici enfin les résultats de l'étude qui faisait l'objet de cet article. Puisque plusieurs pages de calendrier ont été tournées depuis la parution du premier article, rappelons brièvement le contenu de celui-ci.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



Le nombre d'agneaux nés/brebis/agnelage (prolificité) est un paramètre de production généralement reconnu comme ayant un impact majeur sur la rentabilité de l'entreprise ovine. D'abord, lorsque la prolificité est augmentée, les revenus sont haussés grâce au plus grand nombre d'agneaux vendus. Toutefois, plusieurs désavantages surgissent tels que la baisse du poids à la naissance des agneaux, la hausse du taux de mortalité, le ralentissement de la croissance et l'augmentation des coûts d'alimentation. Tout cela rend très complexes les calculs nécessaires pour mesurer l'effet net d'une augmentation de prolificité. De fait, son impact précis en termes de variations des produits et charges supplémentaires n'a jamais été étudié dans les conditions de production intensive comme celles du Québec. L'objectif de ce projet était donc de vérifier, par simulations informatiques, l'impact d'une augmentation du taux de prolificité sur la rentabilité de l'entreprise ovine québécoise.

Ce qu'on a fait

Animaux et système de production

À l'aide d'un logiciel développé spécifiquement pour le projet (*Simulovins*), quatre troupeaux commerciaux de 500 femelles reproductrices, gérées dans un système intensif de trois agnelages en deux ans, ont été simulés avec des prolificités de 1,5 (faible), 1,8 (moyenne), 2,1 (élevée) et 2,4 (supérieure) agneaux nés par brebis par agnelage. Ces troupeaux ont été bâtis afin d'être représentatifs du contexte de production québécois. Pour ce faire, l'étude québécoise des coûts de production des agneaux de 2006, réalisée par le Centre d'études sur

les coûts de production en agriculture, a été utilisée (CECPA, 2007). Les paramètres influencés par la prolificité ont été ajustés à partir de la littérature scientifique, de données de projets antérieurs réalisés par l'équipe de recherche et de la base de données GenOvis. Cette dernière a été particulièrement utile pour déterminer les poids à la naissance, les taux de croissance et les de mortalité des agneaux, selon le nombre d'agneaux nés et élevés puis selon le sexe.

Chaque troupeau a été divisé en quatre groupes de saillies (A, B, C et D) décalés dans le temps afin d'étaler la production d'agneaux sur toute l'année, et ce, durant les six années de la période simulée (**Figure 1**). Toutes les femelles de remplacement provenaient de l'élevage tandis que les béliers étaient tous achetés. En lactation, la politique était de laisser au maximum deux agneaux sous la mère, les autres étant placés à l'allaitement artificiel. L'âge au sevrage moyen des agneaux élevés avec leur mère était de 50 jours tandis que les agneaux en allaitement artificiel étaient sevrés à un âge moyen de 30 jours. Tout le troupeau était gardé à l'intérieur et alimenté à partir d'aliments achetés.

Puisque l'objectif n'était pas de comparer les performances de races différentes, une race « maternelle » hypothétique a été créée. Une partie des femelles de cette race « maternelle » était accouplée avec des béliers de la même race pour assurer le renouvellement du troupeau, tandis que le reste du troupeau reproducteur était destiné à la production d'agneaux de marché grâce au croisement avec des béliers terminaux. La majorité



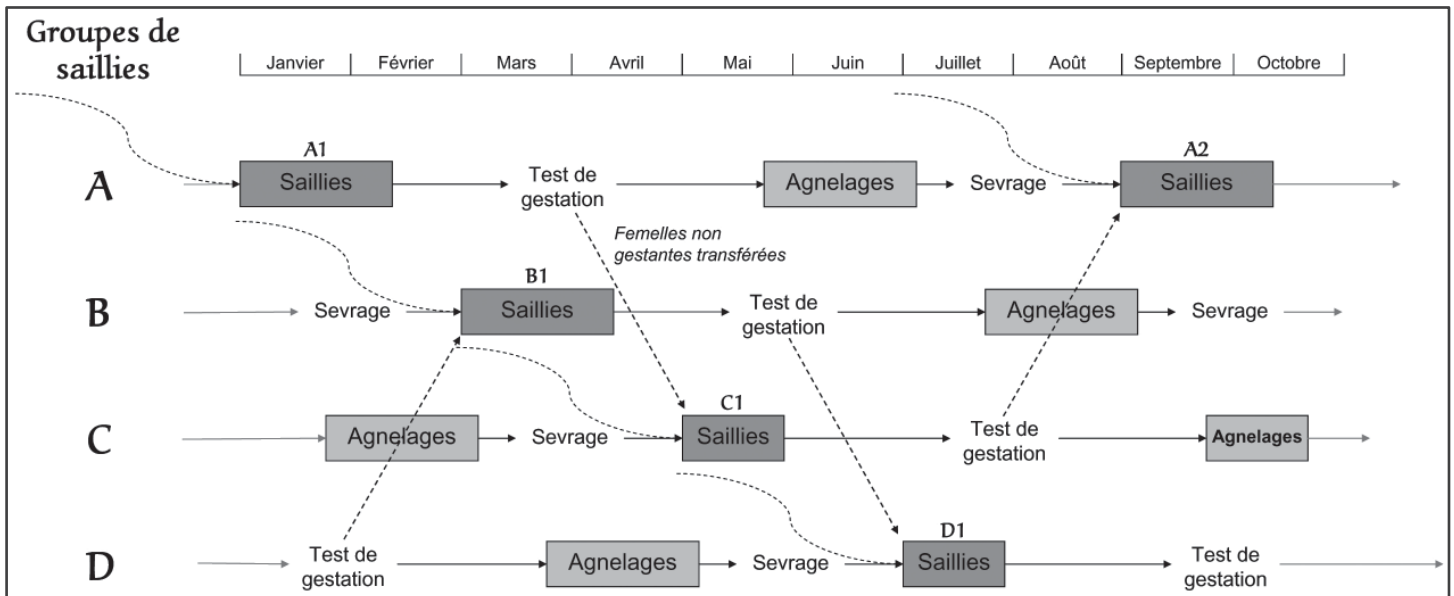


Figure 1. Mouvements des femelles reproductrices entre les quatre groupes de reproduction du troupeau simulé

des agneaux de marché a été dirigée vers la production d'agneaux lourds (de 45 à 70 %, selon le croisement et la prolificité). La proportion d'agneaux lourds était moins importante à mesure que la prolificité s'élevait. Cette restriction à la production d'agneaux lourds permettait de maintenir constante la qualité de carcasse dans les quatre scénarios, selon l'hypothèse où un certain nombre d'agneaux issus de portées multiples sont plus petits à la naissance et ont une croissance plus lente.

Alimentation

Les quantités d'aliments consommées quotidiennement par les animaux du troupeau ont été déterminées principalement à partir du logiciel de formulation de rations Ovation 3.0 (Softagro, St-Ulric, QC), en respectant les normes du NRC (1985 et 2006). Chez les femelles reproductrices, les quantités variaient selon la taille de portée lors de la période de suralimentation en fin de gestation et durant la période de lactation. En fin de gestation, puisque les brebis n'étaient pas triées selon leur taille de portée, la ration a été ajustée selon la prolificité moyenne attendue. De cette façon, les besoins ont été augmentés pour les scénarios à haute prolificité. En lactation, comme les troisième et quatrième agneaux d'une même portée étaient placés à l'allaitement artificiel, seules les rations de femelles allaitant un ou deux agneaux ont été utilisées. La consommation volontaire de matière sèche des agneaux a été modulée en fonction du poids vif des agneaux de chaque type, et ce, à chaque phase de croissance. Ainsi, les agneaux à faible croissance avaient une consommation quotidienne inférieure à ceux à haute croissance. En allaitement artifi-

ciel, la quantité de poudre de lait a été fixée à 1,16 kg pour chaque kilogramme de gain de poids (Cameron, 2004).

Superficie, temps de travail et prix

La superficie en bâtiments nécessaire a été calculée pour chaque simulation. La différence de superficie entre les simulations a été intégrée en charge variable. Dans un système comme celui simulé, l'élevage des agneaux surnuméraires semble être la principale source d'augmentation du temps de travail pour les troupeaux à haute prolificité. Une heure de travail a donc été ajoutée pour chaque agneau placé sous allaitement artificiel (Cameron, 2004). Les prix utilisés représentaient des prix moyens au Québec pour la période 2004-2008.

Ce que ça a donné

Les troupeaux simulés se sont comportés tel que nous nous y attendions : nombre de brebis et d'agnelles stable d'une année à l'autre, mouvements des femelles non gestantes d'un groupe de saillies à l'autre... Le rythme d'agnelage des troupeaux simulés s'est élevé à 1,24 agnelage/brebis/année.

En fin de compte, plus de kg vendus??

Quelques indicateurs de productivité sont montrés au **tableau 1**. En raison du rythme d'agnelage supérieur à 1,0, le nombre d'agneaux nés/brebis/année a augmenté de 0,37 entre chaque niveau de prolificité (+0,3 agneaux nés/brebis/agnelage). Le nombre d'agneaux sevrés annuellement par brebis a augmenté avec la prolificité. Toutefois, cette différence a été plus importante pour une augmentation de prolificité de 1,5 à 1,8, que

Tableau 1. Performances techniques annuelles des troupeaux à différents niveaux de prolificité

	Prolificité ^z			
	1,5	1,8	2,1	2,4
Nb agneaux nés/brebis	1,87	2,24	2,62	2,99
Nb agneaux sevrés/brebis	1,69	1,98	2,25	2,50
Kg agneaux vendus/brebis	64,02	72,92	82,50	90,18

^zNombre d'agneaux nés par brebis par agnelage

pour celles de 1,8 à 2,1 ou 2,1 à 2,4, et ce, en raison des taux de mortalité plus élevés chez les portées de grandes tailles. Ultiment, l'augmentation du nombre de kilogrammes d'agneaux vendus était moins marquée que celle du nombre d'agneaux puisque la proportion d'agneaux de lait était plus grande au détriment des agneaux lourds.

Maintenant, parlons d'argent!

La hausse de la prolificité a d'abord eu comme effet d'augmenter les revenus provenant des ventes d'agneaux, faisant passer les revenus totaux de 228 à 325 \$/brebis (**Tableau 2**).

Du côté des charges variables (**Tableau 3**), une plus grande prolificité s'est traduite par une augmentation minime des coûts d'alimentation des animaux reproducteurs (de 131 à 135 \$/brebis, pour les prolificités de 1,5 à 2,4 agneaux nés/agnelage, respectivement). Les différences entre les programmes alimentaires des brebis à faible prolificité et à prolificité supérieure se situent durant la suralimentation de fin de gestation et durant la lactation. Comme un maximum de deux agneaux était laissé sous les mères, il n'y avait pas lieu de suralimenter, pendant leur lactation, les femelles ayant donné naissance à plus de deux agneaux. Cette politique de mise à l'allaitement artificiel systématique

des agneaux surnuméraires a donc eu pour effet de minimiser les coûts d'alimentation supplémentaires pour les brebis plus prolifiques.

Les coûts d'alimentation des agneaux n'ont pas augmenté autant, en proportion, que le nombre d'agneaux vendus (**Tableau 3**). Encore une fois, la plus grande proportion de vente d'agneaux de lait par rapport aux agneaux lourds explique cette différence puisque l'élevage d'un agneau lourd implique un coût d'alimentation plus de trois fois supérieur à celui d'un agneau de lait (données non présentées). Les 76 m² de parquets supplémentaires pour le troupeau à 2,4 agneaux nés/agnelage par rapport à celui à 1,5 ont entraîné une augmentation des charges de 2 627 \$ (ajustement loyer).

Ainsi, dans nos conditions de simulation, l'augmentation de la prolificité de 1,5 à 2,4 agneaux nés/brebis/agnelage a permis d'augmenter les revenus de façon plus importante que la hausse des charges variables observée. La marge brute annuelle s'est trouvée améliorée de 23 882 \$ (**Tableau 4**). La prolificité moyenne permettant d'atteindre un équilibre entre les produits et les charges variables se situerait quelque part entre 1,8 et 2,1 agneaux nés/agnelage, pour un rythme de production de 1,24 agnelage/brebis/année.

Tableau 2. Produits annuels des troupeaux à différents niveaux de prolificité

Produits	Prolificité			
	1,5	1,8	2,1	2,4
Vente agneaux de lait	10 262	18 858	24 335	31 594
Vente agneaux légers	17 405	20 704	23 791	26 638
Vente agneaux lourds	80 747	85 563	94 119	98 402
Vente animaux de réforme	4 828	4 828	4 828	4 828
Vente de laine	907	907	907	907
Produits totaux	114 148	130 861	147 980	162 369

Tableau 3. Charges variables annuelles des troupeaux à différents niveaux de prolificité

	Prolificité			
	1,5	1,8	2,1	2,4
Charges variables				
Achats aliments - Reproducteurs	65 384	66 090	66 723	67 252
Achats aliments - Agneaux	32 753	36 957	41 313	45 492
Mise en marché	10 701	12 043	13 515	14 682
Santé et reproduction	6 573	6 573	6 573	6 573
Achat béliers	1 950	1 950	1 950	1 950
Autres frais	7 189	7 616	8 021	8 396
Temps de travail allaitement artificiel	0	438	1 074	1 917
Ajustement loyer	0	933	1 832	2 627
Charges variables totales	124 550	132 601	141 000	148 889

Tableau 4. Marges brutes annuelles des troupeaux à différents niveaux de prolificité


	Prolificité			
	1,5	1,8	2,1	2,4
Produits totaux	114 148	130 861	147 980	162 369
Charges variables totales	124 550	132 601	141 000	148 889
Marge brute	(10 402)	(1 740)	6 980	13 480

Et si le contexte était différent?

Comme mentionné précédemment, les résultats obtenus s'appliquent uniquement au contexte de production simulé. C'est pourquoi il était intéressant d'évaluer comment se comporterait la relation entre la prolificité et la marge brute du troupeau lorsque certains autres paramètres de production varient. Une analyse de sensibilité a donc été réalisée en faisant varier une à une les variables suivantes : rythme d'agnelage, taux de fertilité, taux de mortalité des agneaux, taux de croissance des agneaux, prix des agneaux et des aliments. Certains contextes ont réduit l'avantage d'une hausse de la prolificité (ex. : prix des agneaux faible) tandis que d'autres ont eu l'effet contraire (ex. : basse mortalité des agneaux). Globalement par contre, aucune modification faite dans l'analyse de sensibilité n'a permis d'annuler complètement l'avantage de faire passer le nombre d'agneaux nés par agnelage de 1,5 à 2,4.

En somme

Cette étude a montré que la rentabilité des entreprises ovines pouvait être améliorée grâce à une hausse de la prolificité des troupeaux. Toutefois, force est de constater que cette amélioration de la prolificité ne semble pas être la solution unique aux problèmes de rentabilité des entreprises ovines.

Dans le futur, il sera très intéressant de reprendre les calculs en y apportant certaines modifications. Par exemple, dans la présente étude, la politique de mise à l'allaitement artificiel était volontairement sévère avec seulement deux agneaux par brebis. Ceci évitait de basculer vers des scénarios trop optimistes; les gains risquent d'être plus élevés en permettant à une certaine proportion des brebis d'élever trois agneaux sans avoir recours à l'allaitement artificiel. Notre équipe de recherche élabore présentement la suite du projet. Dans cette étude, nous voulons investiguer l'effet sur la rentabilité de plusieurs autres paramètres tels que le rythme d'agnelage, la classification des carcasses, les taux de fertilité et de mortalité... 

Remerciements

Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées – volet 4 « Initiatives » du MAPAQ, du Réseau de valorisation de l'enseignement – volet APTIC, du CRSH et du FORSC. Cette étude a été réalisée en collaboration avec Jean-Michel Gagnon (CRP, U. Laval), Sébastien Rivest (CRP, U. Laval), Faouzi Benjelloun (CRP, U. Laval) et Mireille Thériault (AAC, U. Laval). Des remerciements vont aussi à la FPAMQ, au CEPOQ et à SoftAgro pour leur appui.



La consanguinité...un incontournable!

La consanguinité est un élément important à considérer lorsque vient le temps de mettre à l'accouplement un groupe de brebis. Évidemment, tous les producteurs devront porter une attention particulière à cet élément avant de choisir un bélier pour ce groupe, mais les éleveurs de race pure, eux, devront inévitablement calculer le coefficient de consanguinité de la progéniture.



La consanguinité...c'est quoi?

De façon simple, la consanguinité peut se définir comme étant le résultat d'un accouplement entre deux sujets apparentés. En terme plus technique, on dira que c'est la probabilité qu'un individu reçoive, à un **locus** quelconque, des gènes identiques provenant d'un ancêtre commun à ses 2 parents. Cette probabilité correspondra au coefficient de consanguinité.

Locus est défini comme étant l'emplacement d'un gène sur le chromosome.

Une bonne chose ? Pas vraiment, mais...

La consanguinité **DOIT** être contrôlée si on veut éviter des problèmes majeurs, qui peuvent avoir des incidences directes sur la rentabilité de l'entreprise. En effet, il a été démontré que l'accroissement rapide du niveau de consanguinité tend à réduire, pour certains caractères, les performances zootechniques des animaux consanguins. Entre autres, les animaux avec un niveau élevé de consanguinité peuvent avoir des problèmes de reproduction et une baisse de productivité. Chez la vache laitière, des études ont démontré une baisse de la production laitière et une baisse de longévité chez les vaches ayant un niveau de 10 % de consanguinité par rapport à des vaches ayant un niveau de 5 %. De plus, il est reconnu que des niveaux élevés de consanguinité peuvent avoir un impact sur la vulnérabilité face aux maladies, altèrent le comportement animal et peuvent provoquer des malformations physiques et congénitales.

Un autre aspect, non négligeable à considérer, est que la consanguinité entraîne une diminution de la variabilité génétique : c'est-à-dire que les animaux ont de plus en plus tendance à se ressembler d'un point de vue géné-

tique et, cela tend à, ralentir le progrès génétique (gain génétique) à long terme.

Par contre, il y a toujours un revers à une médaille ! Et oui ! La consanguinité n'a pas seulement des effets néfastes. Elle est favorable lorsqu'elle permet l'expression de gènes intéressants, issus d'un ou plusieurs ancêtres. Ainsi, certains éleveurs élités n'hésiteront pas à utiliser des animaux consanguins, issus d'une même famille, avec une caractéristique bien précise (gènes positifs), pour la voir apparaître chez la descendance et ainsi uniformiser le groupe et/ou la race.

La consanguinité... un fait inévitable!

La sélection génétique basée sur un programme d'évaluation génétique, tel que GenOvis, permet un gain génétique qui augmentera, par le fait même, la productivité des générations futures. Ainsi, en optant pour une telle stratégie de sélection, c'est-à-dire en choisissant toujours les animaux élités d'une population, les reproducteurs de demain seront portés à être apparentés aux reproducteurs élités d'aujourd'hui. Donc, la consanguinité est un aspect inévitable de la sélection génétique. Les éleveurs doivent travailler avec la consanguinité et apprendre à la contrôler. Ils doivent trouver un équilibre entre le gain génétique et la consanguinité.

Il faut connaître le coefficient de consanguinité

Lorsque vient le temps de sélectionner nos sujets reproducteurs, on veut obtenir une progéniture qui sera plus performante que ses parents. Pour cela, on doit baser notre sélection sur l'évaluation génétique des parents mais, aussi, on doit respecter un maximum de consanguinité. D'ailleurs, le taux maximum recommandé est de 12,5 %... il faut trouver l'équilibre!

En sachant que nous devons respecter **un taux maximum de 12,5 %**, il est primordial, pour gérer efficacement la consanguinité en élevage, de connaître la généalogie des parents sur plusieurs générations; sans cela, il est impossible de mettre en évidence les apparentements éventuels entre individus. Le coefficient de consanguinité risque de ne pas être représentatif de la réalité, si nous n'avons pas suffisamment de données généalogiques de disponibles. Dans un scénario idéal, on devrait avoir une généalogie complète. Dans les faits, cinq générations nous permettront d'avoir une bonne idée du niveau de consanguinité.

La méthode des chemins

La méthode la plus simple, pour calculer le coefficient ou le taux de consanguinité, est la **méthode des chemins**. Elle consiste à déterminer tous les chemins partant du père et arrivant à la mère en passant par un ancêtre commun.

Si aucun ancêtre n'est à la fois dans la généalogie du père et de la mère, il n'y a pas d'ancêtre commun, et la consanguinité est nulle. Même si, au départ, les deux parents sont quelque peu consanguins, la progéniture devrait avoir un niveau de consanguinité de 0 %. Si **UN** ancêtre est présent dans les deux parties de la généalogie, c'est un ancêtre commun. On doit donc déterminer chacun des chemins, ou flèches, allant du père à la mère et passant par l'ancêtre commun. Pour chacun des ces chemins (flèches), on calcule le nombre total de chemins, ou flèches, qu'on va appeler n dans la formule suivante :

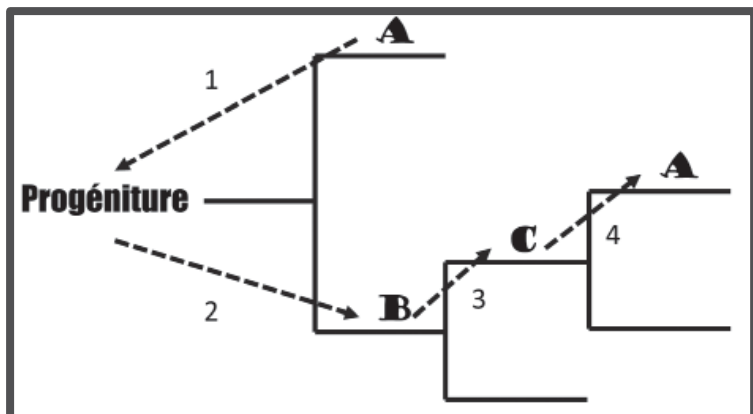
$$\text{taux de consanguinité} = (1/2)^{n-1} \times 100$$

Ainsi, il suffit de trouver tous les ancêtres communs, ensuite tous les chemins entre le père, l'ancêtre commun et la mère, puis il faut calculer la consanguinité induite par chaque chemin, et faire la somme.

Quoi de mieux que quelques exemples

1. Un bélier avec sa petite fille. Ici, l'ancêtre commun est A. Dans cet exemple, le taux de consanguinité est de :

$$(1/2)^{4-1} = (1/2)^3 = (1/2) \times (1/2) \times (1/2) \times 100 = 12,5 \%$$



2. Bélier avec une fille d'une sœur paternelle, la mère du bélier et l'arrière grand-mère maternelle étant des sœurs. Ici, 2 ancêtres sont communs, soit A et F.

Dans cet exemple, le taux de consanguinité est de :

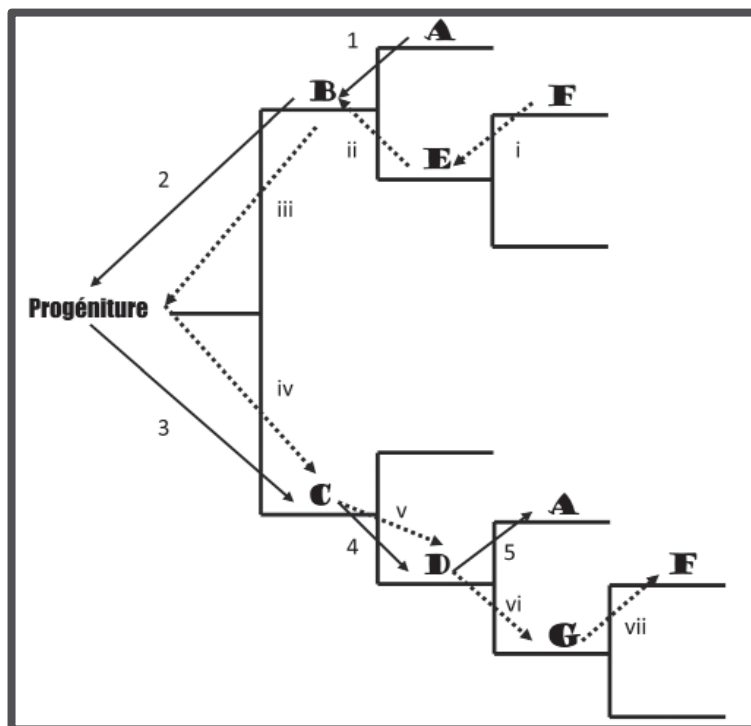
Ancêtre commun (A) :

$$(1/2)^{5-1} = (1/2)^4 = (1/2) \times (1/2) \times (1/2) \times (1/2) \times 100 = 6,25 \%$$

Ancêtre commun (F) :

$$(1/2)^{7-1} = (1/2)^6 = (1/2) \times (1/2) \times (1/2) \times (1/2) \times (1/2) \times (1/2) \times 100 = 1,56 \%$$

On additionne 6,25 % et 1,56 % pour obtenir un taux de consanguinité de 7,81 %



Pour terminer...

Comme vous pouvez le constater, la consanguinité est un concept important en reproduction animale, et pas toujours simple. Un concept que les producteurs et les éleveurs doivent connaître, et y apporter une attention particulière lorsque vient le temps de mettre à l'accouplement un groupe de brebis.

En espérant que ce court article vous a permis d'en connaître un peu plus sur la consanguinité. En terminant, l'équipe OVIPRO et le secteur génétique du CEPOQ se feront un immense plaisir de vous accompagner dans le calcul de vos taux de consanguinité!!!

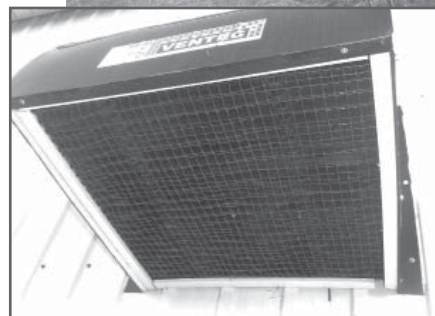
Nouveau type d'entrée d'air pour la ventilation d'une bergerie

Cela fait maintenant quelques années que nous utilisons les infrastructures de l'ancien centre d'insémination (CIOQ). Nous y avons réalisé plusieurs expérimentations qui s'y sont déroulées tant en période hivernale qu'estivale. Le bâtiment fait 3 468 pi² (34' x 102'), il a été conçu pour loger environ 80 béliers à pleine capacité. Sa conception permet aussi l'utilisation de la photopériode. La ventilation de base comprend 12 entrées d'air modulaires fixées au plafond qui prennent l'air dans la corniche et l'entre-toit, trois ventilateurs variables de 18 po et deux échangeurs d'air Delair de 12 po. Le tout est géré électroniquement par trois contrôleurs Phason.

L'isolation du bâtiment est supérieure à la moyenne avec une laine de fibre de verre de 6 po, une styromousse de 1 po et un par-vapeur. Le tout est recouvert d'un contre-plaqué. Nous utilisons aussi ce bâtiment pour les expérimentations reliées à l'engraissement des agneaux. Plusieurs d'entre elles se sont donc réalisées en pleine saison estivale et c'est là que nous avons constaté certaines problématiques avec les températures élevées.

Nous étions à évaluer la pertinence d'installer une ventilation tunnel pour ce bâtiment lorsque nous avons découvert ce produit. Ce sont des entrées d'air modulaires (9 po x 24 po) qui sont principalement utilisées dans les poulaillers de poulets à chair. Comme vous pouvez le constater elles sont installées dans le milieu du mur et prennent l'air directement à l'extérieur. Il est possible de moduler l'ouverture pour que l'air aille directement

au plafond ou à la hauteur des animaux. Ainsi, quand la température est élevée (à partir de 17 °C), on dirige l'air directement sur les animaux et par le fait même, cela crée un effet de refroidissement suivant le principe de la ventilation tunnel.



Nous avons choisi ce système pour les avantages suivants :

1. Facilité d'intégration au système existant;
2. Coût de revient moins élevé que le système tunnel;
3. Permet de réaliser la photopériode avec les capteurs de lumière.


Prix des items :

Entrée d'air murale double action	109 \$
Capuchon extérieur en PVC noir	110 \$
Capteur de lumière (<i>light trap</i>)	112 \$
Total par entrée d'air	331 \$

Il faut ajouter à cela le câble et un ensemble de treuil et poulie pour contrôler l'ouverture et la quincaillerie nécessaire à l'installation, soit 700 \$.

Le budget total, avant installation, pour 9 entrées d'air est donc de 3 679 \$.

Avec l'été qui est arrivé plus tôt qu'à l'habitude, nous avons été en mesure de constater que l'ambiance dans le bâtiment s'est améliorée de façon significative, même sans l'ajout de nouveaux ventilateurs. Nous n'avons malheureusement pas de données scientifiques à vous fournir mais...

En 2011, dans le cadre d'un projet de recherche, nous aurons l'occasion d'utiliser ce bâtiment à sa pleine capacité. Ce qui nous permettra de prendre des données précises sur tous les paramètres d'ambiance et de produire un rapport complet sur ce type de ventilation. C'est donc à suivre... 



Les avortements...

Ce qu'ils sont, que faire pour les prévenir, quand s'inquiéter et comment réagir lorsqu'ils surviennent?

UNE nouvelle période d'agnelage s'annonce. Votre trousse pour faire les soins aux agneaux est prête (pinces lavées, vitamines ADE-Se, carnet d'agnelage...). La dernière période s'était avérée très bonne avec un taux de mortalité de moins de 10 % sur un total de 150 agneaux nés. Qu'en sera-t-il ce coup-ci? Vous entrez dans la bergerie un beau matin et vous apercevez une brebis en train de délivrer, mal en point qui bêle en regardant les fœtus morts dans le coin du parc. « Mon Dieu, elles commencent déjà à mettre bas? » Et voilà un avortement! Comme si vous aviez besoin de ça ce matin! Si seulement cela avait pu s'arrêter là... le cauchemar se poursuit et le nombre de brebis qui avortent dans le groupe ne cesse d'augmenter! Malheureusement, cette situation peut être bien réelle et occasionner des pertes monétaires très importantes dans une entreprise. Un avortement peut parfois être un cas isolés d'un ou deux sujets de l'élevage... parfois c'est une réelle épidémie qui frappe un groupe en entier. Parfois cela s'échelonne sur plusieurs groupes consécutifs.



Mais qu'est-ce qu'un avortement au juste?

Dans son livre sur les maladies du mouton, Jeanne Brugère-Picoux définit l'avortement comme étant l'expulsion d'un fœtus mort ou qui ne survit que quelques heures. En d'autres termes, c'est l'arrêt de la gestation dans les 135 premiers jours de gestation alors que le fœtus ne peut survivre. Une mise-bas dans les 10 jours précédant la date prévue de mise-bas est plutôt considérée comme agnelage prématuré. L'avortement peut être précoce, la plupart du temps passe inaperçu à l'éleveur, et dans ce cas, on parle plutôt d'infertilité ou de mortalité embryonnaire. L'embryon est absorbé par l'utérus et rien n'est expulsé à l'extérieur. On peut faire un lien avec des avortements précoces s'il y a soudainement une augmentation de brebis n'agnelant pas sans augmentation apparente des mortalités périnatales d'agneaux ni d'avortements. Les avortements peuvent également survenir en série, généralement en fin de gestation, comme c'est le cas dans la mise en situation précédente et prendre une allure catastrophique, accompagnés de mortinatalités et d'agneaux nés faibles et peu vigoureux.

Les avortements peuvent être causés par une infection (chlamyphilose, fièvre Q, brucellose, campylobac-

ter, listériose, salmonellose...), par un parasite (toxoplasmose), par un stress (transports, manipulations, chiens et prédateurs), ils peuvent même être d'origine alimentaire (excès de protéines dans la ration, suite à une toxémie de gestation, acidose, intoxications aux mycotoxines...) ou accidentelle (administration d'un médicament inadéquat en fin de gestation, ex. : Dexaméthasone®, Valbazen®). Les causes sont donc très nombreuses et il est souvent très frustrant, tant pour l'éleveur que son médecin vétérinaire praticien, d'en trouver la source. Parmi toutes ces causes, celles d'origine infectieuse (bactérienne ou virale) voire parasitaire, sont les plus redoutables puisqu'elles sont :

- ✓ Contagieuses et peuvent prendre de l'expansion rapidement à l'intérieur d'un même élevage et même entre des élevages différents;
- ✓ Difficiles à combattre;
- ✓ Persistantes puisque des animaux sont porteurs même s'ils ne présentent pas de symptômes et aussi parce que les causes prédisposantes peuvent se répéter tout au long de l'année;
- ✓ Parfois transmissibles à l'homme comme c'est le cas notamment pour la brucellose, la chlamyphilose, la fièvre Q, la listériose, la toxoplasmose et le campylobacter.

L'avortement précoce ou mortalité embryonnaire

Saviez-vous que 30 % des mortalités embryonnaires surviennent de 0 à 34 jours après l'accouplement? Des manipulations non conseillées pendant la saillie ou le mois suivant le retrait du bélier sont responsables de ces mortalités embryonnaires. Adapter de bonnes pratiques de régie pendant cette période c'est laisser les brebis tranquilles!!! On ne les change pas de parcs, on ne les bouscule pas, on ne change pas l'alimentation, on n'arrête pas le flushing radicalement en deçà de 30 jours suivant le retrait du bélier, on ne tond pas et on ne taille pas les onglons, on ne vaccine pas, on ne donne pas de traitements antiparasitaires, on n'offre pas une ration trop riche en protéine et on essaye de contrôler la température dans le bâtiment pour ne pas qu'elle monte au-dessus de 30° C.

Les avortements d'origines infectieuse et parasitaire'

Le **tableau 1** résume les causes d'avortements les plus souvent rencontrées dans nos élevages ovins québécois. Chacune de ces maladies représente un danger pour l'humain (zoonoses), particulièrement les femmes enceintes.

Dans tous les cas il est possible de prévenir les avortements et la plupart des maladies, par des précautions sanitaires et un bon contrôle de l'hygiène en bergerie. Oui... au départ elles exigent du temps de travail supplémentaires toutefois elles demeurent sans contredit, des mesures efficaces et peu coûteuses². Dans le moyen et long termes, elles ne seront pas plus coûteuses parce qu'elles élimineront beaucoup du travail non productif lors des épisodes de maladie. En second lieu, il existe quelques vaccins qui peuvent être utilisés pour prévenir certains types d'avortements. Ceux-ci doivent être utilisés de façon complémentaire (car ils ne seront probablement pas suffisants pour enrayer les causes d'avortement) et ne peuvent donc remplacer de bonnes précautions sanitaires.

Les avortements d'origine non infectieuse

Principalement, ce type d'avortement peut être causé par des malformations congénitales ou héréditaires causant la mort du fœtus. Il n'existe pas de moyens pour prévenir les malformations si ce n'est que de contrôler la consanguinité lors de votre groupe d'accouplement. D'ailleurs, pour en savoir plus sur les calculs de consanguinité, veuillez vous référer à l'article de Robie Morel dans le présent numéro.

Puis, une alimentation inadéquate (excès d'azote dans la ration, faible énergie) ou encore moisie et contaminée par des mycotoxines, des déficiences en vitamines (vitamine A) et minéraux (iode), un état de chair insuffisant, l'ingestion de plantes toxiques (le long des enclos de pâture, plus rare au Québec) ou contenant des phytoestrogènes (trèfles, luzerne au pâturage) ou encore par l'administration de médicaments ayant un effet abortif (prostaglandines, oxytocin) c'est-à-dire qui met fin à une gestation, pourront être responsables d'avortements. Règle générale, par un bon contrôle de l'alimentation et en minimisant les causes de stress, on arrive à prévenir les avortements d'origine non infectieuse.

Petit rappel sur ce que sont des pratiques de régie saines à adopter en bergerie!

- Offrir une alimentation saine, équilibrée et complète ainsi que de l'eau de qualité (des bols propres);
- Contrôler le parasitisme;
- Respecter une densité adéquate dans les parcs, éviter la surpopulation;
- Litière propre, sèche et abondante;
- Bonne aération et ventilation des bâtiments;
- Lavage et désinfection des bâtiments (au moins une fois/an), au minimum, les cases d'agnelages devraient être nettoyées et désinfectées entre chaque groupe d'agnelage, sans oublier les abreuvoirs et mangeoires;
- Écurage et nettoyage des sections de mise-bas entre chaque groupe d'agnelage;
- Quarantaine (isolation 30-40 jours) lors d'introduction de nouveaux animaux dans le troupeau. Avec son vétérinaire, adapter un programme de conditionnement des animaux en cours de quarantaine;
- Privilégier une conduite de troupeau fermé; l'introduction fréquente d'animaux au cours de l'année et la participation à des expositions comportent des risques élevés d'introduire à chaque fois des souches infectieuses ou de nouvelles maladies dans le troupeau;
- Contrôler la venue des visiteurs, des véhicules: aucune chaussure ou vêtement ayant séjourné dans une autre bergerie n'ayant pas été nettoyé et désinfecté;
- Test de dépistage avant d'introduire des animaux; les choisir de statuts sanitaires égal ou supérieur à votre troupeau et s'informer au vendeur s'il y a eu

¹Pour ce qui est de la fièvre Q, un article très complet avait été fait par le Dr Anne Leboeuf en 2007 dans *l'Ovin Québec*. Cet article est disponible sur le site Internet du CEPOQ dans la section Publications. Pour en savoir plus sur tous les autres types d'avortements, nous vous invitons à lire la section santé du nouveau guide du CRAAQ *L'élevage du mouton*.

²Pour en savoir plus sur la désinfection et le nettoyage en bergerie, nous vous invitons à relire l'article *Le lavage et la désinfection... c'est quoi ça?* paru dans l'édition du printemps 2009 de *l'Ovin Québec* en page 29.

récemment des problèmes d'avortement dans son troupeau, évaluation vétérinaire;

- Contrôler l'accès des chatons, de la vermine et des oiseaux dans les bâtiments d'élevage (prévention toxoplasmose et fièvre Q);
- Vaccination (systématique ou préventive);
- Renseignez-vous sur les pratiques de biosécurité dans les élevages.

Bon! Va savoir pourquoi, même dans les élevages les plus sains surviennent des avortements... Alors que

faire lorsque votre élevage est aux prises avec des épisodes d'avortements?

Lorsqu'un avortement survient pendant un groupe d'agnelage, vous devriez toujours garder l'œil ouvert. Cela devrait vous mettre une puce à l'oreille. Un deuxième avortement survient... questionnez-vous. Dès le premier avortement, vous devriez conserver au frais (4°C ou moins) les avortons ou les placentas; notez sur le contenant de quelle(s) brebis ils proviennent. Ceux-ci fourniront des indices très importants pour trouver la cause et le fait d'avoir commencé à conserver des spécimens permet de

Tableau 1. Particularités des principales maladies infectieuses et parasitaires responsables d'avortements chez la brebis.

	Chlamyphilose	Salmonellose	Fièvre Q	Toxoplasmose
Agent responsable	<i>Chlamydomyphila abortus</i>	<i>Salmonella abortus- ovis</i>	<i>Coxiella burnetti</i>	<i>Toxoplasma gondii</i>
Risque de contagion	Ces maladies bactériennes se transmettent par contact direct entre les animaux et constituent également des zoonoses.			Maladie parasitaire. Ne se transmet pas par contact direct d'une brebis à l'autre.
Mode de transmission	Voie orale (aliment, litière, mangeoires, point d'eau). Par exemple, une brebis ingère des membranes fœtales suite à l'agnelage ou ingère des aliments (foin, paille) souillés par du jetage utérin infecté.		- Voie orale, fécale et aérienne (inhalations d'aérosols contaminés) - Tiques, rongeurs, oiseaux	Crottes de chaton contaminées (une seule crotte peut contaminer 20 tonnes d'aliments et la persistance de l'agent dans l'environnement est de 2 ans.
Stade d'apparition des avortements	Tardifs (4 ^e et 5 ^e mois de gestation).	Pendant les 6 dernières semaines de gestation.	Fin de gestation, presque à terme.	Très précoce et à tout stade.
Taux d'avortement sans traitement	25 à 80 %	20 à 80 %	10 à 90 %	10 à 30 %
Symptômes	Brebis rarement malade. Un écoulement vulvaire peut attirer l'attention. L'immunité acquise après un premier avortement protège la brebis pour les gestations ultérieures.	Hyperthermie et diarrhée parfois présentes chez la brebis atteinte.	Anorexie de la brebis gestante.	Souvent présence d'un agneau sain et d'un autre momifié chez la même brebis. Celle-ci devient immunisée par la suite contre cette maladie.
Diagnostic	Nécrose des cotylédons avec épaississement du tissu inter-cotylédonaire. L'absence de lésions chez les agneaux permet de suspecter une chlamyphilose.	Les fœtus ne présentent aucune lésion. Il faudra des tests bactériologiques et sérologiques pour confirmer la salmonellose.	Placentite. Seul le laboratoire peut confirmer la fièvre Q par bactérioscopie, sérologie...	L'avorton ne présente pas de lésions spécifiques. Examen microscopique oblige pour diagnostiquer la maladie (à partir du cerveau fœtal ou d'un cotylédon). Taux élevé d'anticorps de la brebis.
Traitement*	Antibiothérapie (tétracycline) chez les brebis atteintes ou susceptibles de l'être.	Antibiothérapie (tétracycline, ampiciline ou selon le résultat d'antibiogramme) peut diminuer l'incidence des avortements.	On croit que les tétracyclines pourraient diminuer l'incidence clinique dans les troupeaux.	Il n'existe pas de traitement spécifique contre la toxoplasmose; bien que le décoquinat et le monensin exercent un certain contrôle. Tout revient à une bonne prévention : pas de chatons dans la bergerie!!

*Sources : • *Maladies du mouton*, Jeanne Brugère-Picoux, Éditions France Agricole, 2^e édition, 2004.
• *Les avortements ovins*, Didier Guerin, GDS Creuse, janvier 2004.

• *Mieux vaut prévenir tôt qu'espérer guérir plus tard*. Richard Bourrassa, Symposium ovin 2006.
• *Herd Health-Food Animal Production Medecine*, 3rd Ed, Radostits O., 2001



gagner beaucoup de temps pour établir un diagnostic, quitte à les jeter plus tard, s'il n'est arrivé rien d'autre. Le plus compétent des médecins vétérinaires ne pourra porter un diagnostic sûr seulement par les manifestations cliniques ou les signes d'épidémies dans votre élevage... il pourra tout au plus suspecter quelques causes. Il décidera probablement de prélever du sang des brebis avortées pour accompagner les avortons et placentas qui seront acheminés au laboratoire de pathologie. Il peut décider aussi de procéder à une nécropsie sur place. Il aura aussi besoin d'autres renseignements : quand les avortements ont-ils commencé, quel âge ont les brebis affectées, combien d'avortons/vivants/brebis. Les avortons et les placentas ont à peu près tous le même aspect et il faut un œil **super** exercé pour poser un diagnostic sans autre analyse. Bien que coûteux, les tests en laboratoire sont toujours un passage obligé pour porter un diagnostic étiologique clair et juste. **On ne peut élucider** plus de la moitié des épisodes d'avortements tout simplement **parce qu'aucun échantillon n'a été soumis pour analyse**. Les laboratoires offrent une tarification réduite pour les cas d'avortements où on peut envoyer des échantillons (avortons, placentas, sérums) provenant de plusieurs sujets et qui seront facturés comme un seul cas pathologique. Plus on soumet d'échantillons et plus on le fait rapidement, plus grandes sont les chances de trouver quelque chose. Les analyses aident aussi à mettre en lumière d'autres causes favorisantes, un haut taux de parasitisme, ou déficience alimentaire par exemple. Immédiatement puis à la réception des résultats, réviser avec votre médecin vétérinaire les mesures correctives à mettre en place chez vous.



Généralement, on ne devrait pas tolérer plus de 2 à 4 % d'avortement à l'intérieur d'un même groupe d'agnelage. Les études démontrent que dans la majorité des troupeaux jusqu'à 2 % des brebis avortent sans qu'on puisse identifier de cause précise. Dès que les avortements dépassent ce taux, il faut commencer à investiguer et tenter d'en déterminer la cause avec votre vétérinaire. Ceci peut parfois être coûteux, mais pourra certes limiter les dégâts, vous instruire et vous permettre de mieux réagir face à une éventuelle situation similaire. Il faut bien comprendre qu'un épisode d'avortement se comporte comme un train lancé à pleine vitesse, plus on tarde à l'identifier et mettre des mesures en place, plus ce sera long à freiner; il y aura encore plusieurs avortements avant que ça s'arrête.


Pratique de régie à adopter dans un élevage infecté!

- Tenir des registres sur les agnelages;
- Contacter son vétérinaire et voir à trouver la cause. Tentez avec lui d'identifier si certaines pratiques dans votre régie ont favorisé ce qui vous arrive et corrigez-les;
- Intervenir avec des gants jetables (même pour les agnelages normaux) en tout temps (manipulation des avortons, placenta, litière contaminée, déplacement de la brebis...). Dans tous les cas, et pas seulement lors d'avortements, les placentas doivent toujours être sortis sans délai des parquets d'agnelage. Détruire les avortons et placentas et ne pas les laisser traîner... vous ne voudriez pas que votre chien se paye un *snack*... et qu'à son tour il répande le microbe au reste du troupeau!!
- En période d'agnelage, particulièrement si vous avez un ou des avortements dans la bergerie, vous devriez en informer, voire interdire, toute femme enceinte désirant entrer dans votre ferme.
- En cas d'épisode d'avortement sur sa propre ferme, interdire l'accès aux visiteurs (quarantaine volontaire);
- Nettoyer et désinfecter les cases d'agnelages, mangeoires et abreuvoirs;
- Isoler aussitôt les brebis ayant avorté (pendant 6 semaines) et surtout ne pas essayer de leur faire adopter un agneau sain.

Le mal est fait, des brebis ont avorté dans votre troupeau. Que devez-vous faire avec ces animaux?

Premièrement, dans plusieurs des cas d'avortements, les brebis deviennent immunisées par la suite (c'est le cas de la chlamydophilose et la toxoplasmose). Ainsi, il est raisonnable de croire qu'une brebis ayant

avorté d'une de ces causes n'avortera pas lors de ces prochains agnelages. Il n'est donc pas nécessaire de réformer ces animaux systématiquement. Mis à part le fait de les isoler, il est recommandé de traiter ces animaux par exemple en leur administrant un antibiotique (si la cause est infectieuse). Parfois, il peut y avoir rétention placentaire, un bolus vaginal peut alors être nécessaire. Si la brebis semble abattue ou se tient à l'écart, vérifiez sa température rectale. Consultez toujours votre vétérinaire pour savoir quel traitement administrer.

En terminant, sachez que nul n'est à l'abri des avortements et malheureusement, tout producteur se verra confronter un jour ou l'autre à un épisode plus ou moins important d'avortements. En respectant de bonnes pratiques de régie et surtout en offrant à vos animaux un environnement le plus sain possible (propre et désinfecté annuellement, litière sèche et abondante, bonne ventilation...) vous réduirez de beaucoup les risques d'incidence d'avortements, mais également d'autres maladies. 

Programme Québécois d'Assainissement pour le <i>Maedi visna</i> en date du 1 ^{er} novembre 2010					
Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race(s)	Statut accordé (depuis)
Bergerie de l'Estrie	Andrée Houle	Coaticook	819 849-3221	Romanov	Or (Mars 2008)
Bergerie du Margot	Sylvain Arbour	Bonaventure	418 534-3701	Arcott-Rideau	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	819 826-3212	Croisées Arcott-Rideau	
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	418 344-9026	Arcott-Rideau	
Bergerie Marie du Sud	Rémi Garon	St-Gilles	418 888-3135	Romanov	
Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	450 377-8209	Dorset	Or (mai 2006)
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	418 856-6322	Dorset	Or (avril 2004)
Elmshade Suffolks	Larry Mastine	Richmond	819-839-1720	Suffolk	Argent (août 2007)
Ferme Agronovie	Marie-France Bouffard	Granby	450 379-5298	Rideau / Polypay	Or (juin 2009)
Ferme Amki	Gary Jack	Québec	418 842-2637	Arcott-Rideau	Or (octobre 2003)
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	418 774-9592	Arcott-Rideau	Argent (novembre 2005)
Ferme Arc-en-ciel	Yvon Leclerc	Weedon	819 877-3658	Romanov	Or (octobre 2003)
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kamouraska	418 493-2310	Dorset	Argent (février 2008)
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	418 457-3066	Croisées Arcott-Rideau	Or (octobre 2006)
Ferme École La Pokita	Magella Pichette	La Pocatière	418-856-1110	Dorset, F1 DPXSU	Argent (octobre 2010)
Ferme Édylie	Élie Murray et Édith Houle	St-Félix-de-Valois	450 889-2675	Dorper- Romanov	Argent (novembre 2009)
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	819 875-5124	Finoise	Or (janvier 2004)
Ferme La Petite Bergère	Paul-André Tremblay	Les Éboulements	418-635-1329	Arcott-Rideau	Or (mars 2010)
Ferme Laurens	Gérard Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	819 336-3681	Romanov	Or (novembre 2008)
Ferme Lenique	Sophie Gendron	St-Denis-de-Kamouraska	418 498-3254	Polypay	Argent (février 2004)
Ferme Ludger Frigon	Ludger Frigon	Albanel	418 279-5854	Dorper	Argent (mai 2007)
Bergerie Ovigène	René Gagné	Ste-Hénédine	418 935-3701	Romanov	Or (juin 2009)
Ferme Philippe Lapointe	Philippe Lapointe	St-Augustin	418 374-2073	Ile de France - Dorset	
Ferme Ovimax	Josée Couture	St-Philippe-de-Néri	418 498-9989	Arcott-Rideau	Or (mai 2006)
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	418 856-5140	Arcott-Rideau	Or (avril 2004)
La Moutonnière Inc	Lucille Giroux	Ste-Hélène-de-Chester	819 382-2300	East-Friesian, Lacaune	
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	418 598-6501	Arcott-Rideau	
Porcherie Pelletier-Proulx	Christine Pelletier	St-Roch-des-Aulnaies	418 354-2674	Rideau-Polypay-Croisées	

Cette liste correspond à tous les troupeaux participant activement au projet-pilote et ayant accepté que leurs coordonnées soient rendues publiques. D'autres troupeaux préfèrent garder leur participation confidentielle. Le statut Argent reconnaît que tous les animaux de plus de 6 mois ont obtenu un résultat négatif à l'analyse sérologique pour le maedi visna et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Le statut Or reconnaît que, à 2 reprises dans un intervalle de 4 à 8 mois, les analyses sérologiques de tous les animaux de plus de 6 mois ont conduit à des résultats négatifs et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque. Pour information, consulter le site web (www.cepoq.com) ou contacter Françoise Corriveau, m.v. au CEPOQ au 418 856-1200 poste 231 ou françoise.corriveau@cepoq.com.

GÉNÉTIQUE

Laurence Maignel, M.Sc., généticienne, CCAP

Léda Villeneuve, agr., M.Sc., adjointe à la recherche, CEPOQ

Robie Morel, B.Sc. coordonnateur secteur génétique, CEPOQ

Marie-Eve Tremblay, directrice générale, FPAMQ

La génétique moléculaire pour faire des pas de géant sur la productivité des brebis :

le cas du gène Booroola



Avec les avancées récentes en génétique moléculaire, la sélection des animaux de ferme se fera de plus en plus sur la base des connaissances en génomique et sur l'utilisation de gènes dits « majeurs » parce qu'ils ont un effet important sur des caractères d'intérêt économique. Mais certains de ces gènes sont connus depuis déjà longtemps. C'est le cas du gène Booroola, un des gènes les plus étudiés pour son impact sur la prolificité des brebis. Ce gène a été introduit au Québec dès les années 1980, dans le cadre d'un programme d'introgession initié par Agriculture Canada. Depuis, la lignée Boolys ainsi créée a été stabilisée et sélectionnée dans un système de production de 5 agnelages sur 3 ans. Nous présentons ici les principaux résultats relatifs aux effets du gène Booroola sur les caractères de reproduction dans le contexte de la population Boolys, et les applications potentielles qui permettraient de tirer partie des effets bénéfiques de ce gène sur la productivité des troupeaux ovins.

L'histoire du gène Booroola

Dans les années 1940, les frères Sears, propriétaires d'un troupeau ovin à Booroola dans le nord de l'Australie, remarquèrent que leurs brebis avaient plus de naissances multiples que celles de leurs voisins. Ils commencèrent à sélectionner des reproducteurs issus de ces portées. Dans les années 1980, Piper et Bindon avancèrent l'hypothèse que cette prolificité accrue pourrait être la conséquence d'une mutation. Cette mutation existe à l'état naturel chez la race Garole en Inde et la race Hu en Chine, et a fort probablement été transmise à la population Mérinos australienne lors de croisements avec la race Garole à la fin du 18^{ème} siècle.

Rappelons que la mutation Booroola (notée FecB, ou B, ou F) est due au polymorphisme d'un seul nucléotide « SNP » dans le gène BMPR1B (*Bone Morphogenetic Protein Receptor 1-B*) sur le chromosome 6. Ce changement infime dans la séquence ADN provoque un changement dans la structure de la protéine codée par ce gène. Par différents processus physiologiques complexes, la princi-

pale conséquence de la mutation est la hausse du taux d'ovulation, conduisant à une augmentation de prolificité. Une conférence internationale a récemment fait le point sur l'état des connaissances sur le gène à travers le monde (ACIA, 2009), et une synthèse des travaux de recherche réalisés sur le gène (Davis, 2008) rapporte des effets très variables d'une race à l'autre, avec une taille de portée moyenne des brebis porteuses de deux copies du gène B variant de 1,98 à 2,84 agneaux d'après les résultats publiés à ce jour. Le gène Booroola est actuellement répertorié chez 48 populations ovines présentes dans 19 pays différents. Dans la majorité des cas, il a été introduit dans des populations non porteuses du gène, à partir de populations originaires d'Asie et d'Océanie.

Pour en savoir plus sur le gène Booroola, nous vous invitons à consulter les articles intitulés « De l'ADN aux gènes majeurs, en passant par les EPDs... voici l'avenir de la génétique ovine » et « Le gène majeur Booroola sous la loupe » parus respectivement dans l'*Ovin Québec* de l'été 2009 et celui de printemps 2010.

Le gène Booroola au Québec

Au Canada, le gène Booroola a été introduit dans une population de brebis de race DLS (Dorset-Leicester-Suffolk) à partir d'un programme de croisement avec des béliers Mérinos Booroola néo-zélandais initié à la ferme expérimentale de La Pocatière en 1985. Ceci a conduit à la création de la lignée Boolys, aujourd'hui détenue par Denis Lavallée et Luzia Imhof de la Ferme La Cloche des Alpes. Un premier bilan réalisé en 1996 sur le troupeau de La Cloche des Alpes faisait état de 1,87 agneau né/agnelage, 1,51 agneau sevré/agnelage et 1,5 agnelage par brebis par année en saillie naturelle sur pâturage. Le portrait actuel de cette population a pu être réalisé, 25 ans après la création de la lignée, en termes de génotypes Booroola et de performances, grâce à un projet de recherche initié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) en collaboration avec le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) et le Centre canadien pour l'amélioration des porcs (CCAP) ainsi que le Club Boolys, avec le soutien financier du MAPAQ. Ce projet a permis, entre autres, d'analyser la productivité des brebis ++ (homozygotes non porteuses du gène Booroola), B+ (hétérozygotes pour le gène Booroola) et BB (homozygotes porteuses du gène Booroola) dans le cadre d'un système d'agnelage accéléré de 5 agnelages sur 3 ans.

Fréquence du gène Booroola dans la population Boolys

Dans le cadre du projet, les brebis Boolys en inventaire ont été génotypées pour le gène Booroola. Au total, 510 brebis ont été génotypées sur les 4 troupeaux participants. Parmi elles, 54 % portaient une copie du gène Booroola (B+) et 8 % portaient deux copies (BB). Le reste des brebis (38 %) ne portaient pas le gène Booroola. Concernant les béliers, ils sont génotypés systématiquement depuis que le test ADN est disponible (2002) et seuls les béliers porteurs du gène Booroola (B+ ou BB) sont gardés pour la reproduction. En résumé, dans la population étudiée, 62 % des brebis et 100 % des béliers sont porteurs du gène Booroola.



Effets du gène Booroola sur la productivité des brebis Boolys

L'analyse a porté sur un total de 510 brebis génotypées, ayant eu de 1 à 17 agnelages sur la période considérée, pour un total de 2 999 agnelages inclus dans l'étude (**tableau 1**). Parmi ces brebis, 326 avaient eu, au moment de l'analyse, au moins 4 agnelages, et ont été intégrées dans les calculs de productivité annuelle (agneaux nés et sevrés par an).

En moyenne, les brebis Boolys donnent naissance à 1,81 agneau et sevrant 1,58 agneau par agnelage. Elles agnelent en moyenne tous les 8 mois environ, ce qui explique la bonne productivité annuelle observée (3,27 agneaux nés et 2,65 agneaux sevrés/brebis/an). Le groupe analysé est composé de brebis de différents génotypes Booroola (porteuses de 0, 1 ou 2 copies du gène). Les analyses suivantes visent à déterminer si ces performances varient en fonction du génotype Booroola des brebis.

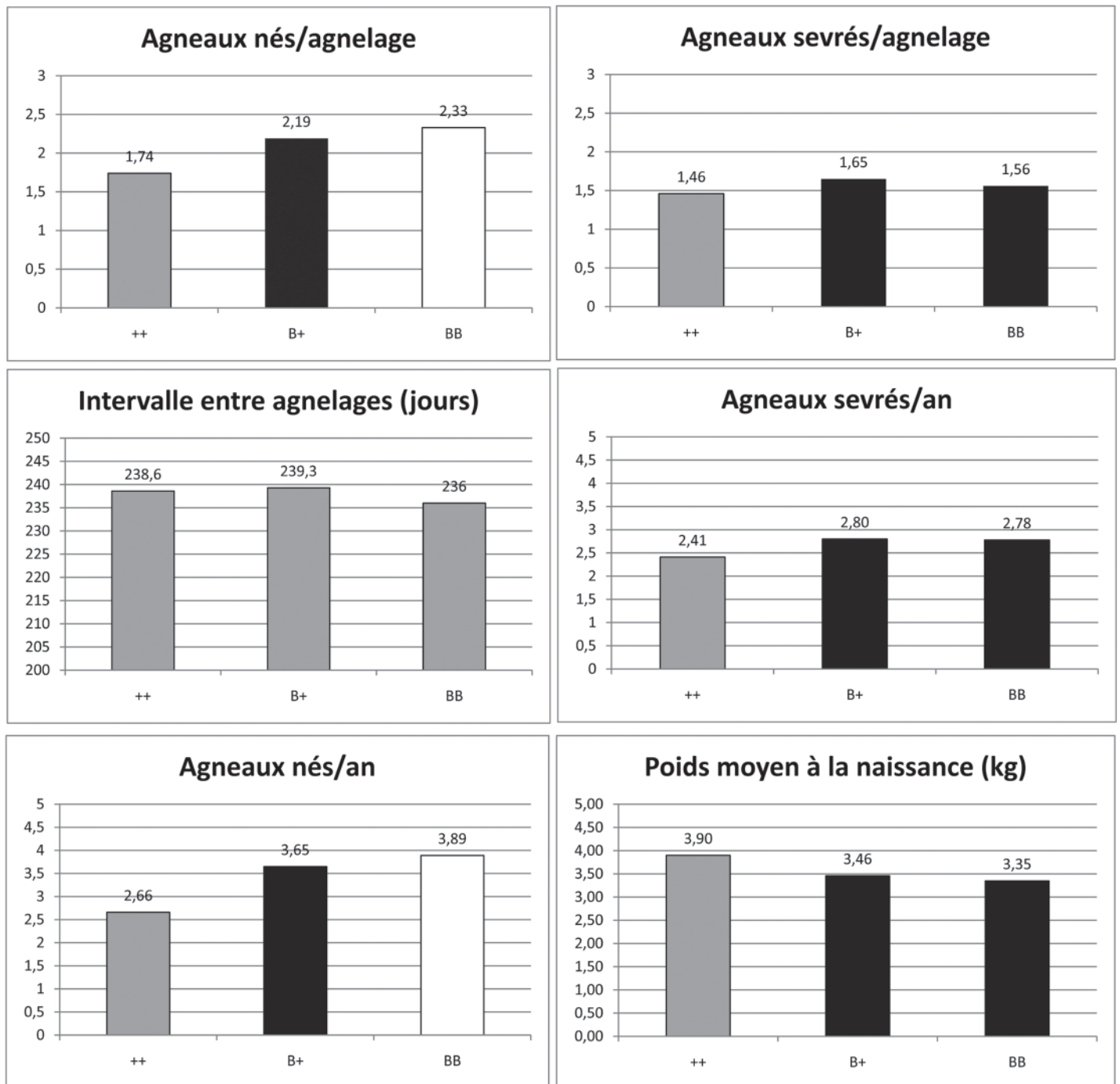
La **figure 1** présente donc les performances moyennes par génotype pour les brebis génotypées. Les moyennes sont ajustées pour tous les autres effets du modèle, à savoir le rang de portée, l'âge de la brebis intra-rang de portée, la combinaison troupeau-année-saison. Dans cet

Tableau 1. Données de reproduction moyennes pour la population Boolys

	Nombre d'observations	Moyenne	Écart type	Minimum	Maximum
Agneaux nés/agnelage	2999	1,81	0,77	1	5
Intervalle entre agnelages (jours)	2352	239	44	175	399
Agneaux nés/an*	326	3,27	0,84	1,85	6,62
Agneaux sevrés/agnelage	2985	1,58	0,80	0	5
Agneaux sevrés/an*	326	2,65	0,70	0,71	5,37
Poids moyen à la naissance (kg)	1792	3,85	0,74	1,0	7,0

* calculé pour les brebis ayant au moins 4 agnelages

Figure 1. Effet du génotype de la brebis sur les performances de reproduction (les différences significatives ($p < 0,05$) sont représentées par des barres de couleurs différentes)



échantillon, les brebis porteuses d'une copie de l'allèle B ont un avantage de 0,45 agneau né par agnelage par rapport aux brebis non porteuses (2,19 vs. 1,74), et les brebis porteuses de deux copies ont un avantage de 0,59 agneau par agnelage (2,33 vs. 1,74). Les trois génotypes sont significativement différents pour ce caractère. L'avantage des brebis B+ et BB sur la taille de portée se traduit aussi au niveau du nombre d'agneaux nés par an (+0,99 et +1,23 agneau né /an par rapport aux brebis non porteuses, respectivement). Au niveau du nombre d'agneaux sevrés par agnelage et par an,

les brebis porteuses de l'allèle B présentent un avantage de +0,19 agneau sevré/agnelage et +0,39 agneau sevré par an. On n'observe pas de différence significative entre les brebis B+ et BB sur ces deux caractères. L'intervalle entre agnelages est le seul caractère analysé pour lequel on ne trouve aucune différence significative entre les trois génotypes. Les brebis B+ et BB produisent des agneaux significativement plus légers à la naissance que les brebis ++ (3,46 et 3,35 kg vs. 3,90 kg), ce qui est cohérent avec la hausse de la taille de portée, puisque taille de portée et poids à la naissance sont étroitement liés.



Ces résultats, obtenus à partir d'un échantillon de brebis relativement grand et d'un grand nombre d'agnelages, montrent clairement l'avantage que confère l'allèle B au niveau de la prolificité dans la population Boolys. Les valeurs obtenues sont cohérentes avec les résultats de nombreuses études publiées au cours des dernières années et démontrent, comme certaines autres études, que la présence de deux allèles B n'est pas forcément souhaitable puisque même si elle se traduit par une prolificité accrue à la naissance, elle s'accompagne également d'une mortalité des jeunes plus élevée.

En résumé, l'aptitude naturelle au désaisonnement et à l'accouplement au pâturage de la population Boolys, liée à sa composition raciale, lui confère déjà un avantage indéniable au niveau de la productivité, et ceci quel que soit le statut Booroola. La présence du gène Booroola apporte un avantage supplémentaire sur la prolificité qui en fait une lignée maternelle particulièrement performante. En conséquence, l'utilisation de la lignée Boolys pour introduire le gène Booroola dans un troupeau s'accompagnera également de progrès potentiels sur le rythme d'agnelage.

Possibilités d'utilisation du gène Booroola dans l'industrie ovine québécoise

A partir de la lignée Boolys porteuse du gène Booroola avec une fréquence élevée, plusieurs scénarios sont envisageables pour transmettre les avantages décrits précédemment aux producteurs commerciaux. En premier lieu, l'utilisation de brebis 100 % Boolys dans un contexte commercial a déjà fait ses preuves et les statistiques présentées dans cette étude en font foi. Une seconde option est l'utilisation de béliers Boolys en croisement sur d'autres races pour produire des brebis commerciales. Le **tableau 2** présente différents scénarios possibles. Le choix du scénario le plus adapté devra se faire en fonction de la prolificité de départ dans la population/race choisie, mais aussi de la prolificité visée et du type de régie pratiquée.

Les moyennes de prolificité utilisées dans les simulations pour la population d'origine sont issues des don-

nées du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour l'année 2009.

Le **tableau 3** présente les résultats théoriques de l'application des scénarios A, B, C, D, en tenant compte des effets du gène Booroola et de la transmission de l'aptitude au désaisonnement. Ces simulations sont basées sur plusieurs hypothèses fortes, par exemple que l'effet du gène Booroola sur la taille de portée dans la population receveuse est le même que dans la lignée Boolys (+0,45 agneau par agnelage pour une copie du gène, +0,59 pour deux copies) et que le niveau de régie soit équivalent à celui du troupeau étudié, pour permettre l'expression du potentiel génétique pour la prolificité. Aucun effet d'hétérosis n'a été considéré dans ces calculs, ce qui fait que les résultats des simulations sous-estiment probablement la réalité.

D'après les résultats du tableau 3, l'utilisation de béliers Boolys pour une ou deux étapes de croisement, conduirait rapidement à une hausse de la productivité (en seulement une ou deux générations selon le scénario) variant, avec les hypothèses choisies, de +13 à +30 % sur le nombre d'agneaux nés par agnelage. On note que les scénarios A et C donnent des résultats proches en termes d'amélioration de la prolificité (+26 et +30 %), mais que ces deux scénarios font intervenir des brebis toutes hétérozygotes dans le cas A, et moitié B+, moitié BB dans le cas C, ce qui a des implications au niveau de la gestion de l'hyperprolificité.

Il est important de noter qu'en plus des progrès sur la taille de portée conférés par le gène Booroola, l'utilisation de la lignée Boolys peut également permettre de bénéficier des avantages de cette population sur l'aptitude au désaisonnement. Ainsi, selon la proportion de sang Boolys chez les brebis croisées (50 % ou 75 % selon les scénarios), on peut espérer, en adoptant un calendrier de régie spécifique, réduire l'intervalle entre agnelages de l'ordre 15 à 23 % et ainsi améliorer la prolificité annuelle des brebis de 34 à 68 % selon les scénarios. Rappelons que d'après nos résultats, le gène Booroola ne joue aucun rôle dans l'aptitude au désaisonnement.

Tableau 2. Quelques scénarios possibles d'utilisation de la lignée Boolys en croisement

Scénarios	Description
Scénario A	Brebis ½ Boolys issues de béliers Boolys BB
Scénario B	Brebis ½ Boolys issues de béliers Boolys B+
Scénario C	Brebis ¾ Boolys issues de 2 étapes de croisement avec des béliers Boolys BB
Scénario D	Brebis ¾ Boolys issues de 2 étapes de croisement avec des béliers Boolys B+

Tableau 3. Progrès théoriques sur la prolificité des brebis provenant de la présence du gène Booroola dans le cas de l'application des scénarios A, B, C, D


	Scénario A	Scénario B	Scénario C	Scénario D	
<i>Hypothèse de départ</i>					
Prolificité dans la population d'origine (agneaux/agnelage)	1,74	1,74	1,74	1,74	
<i>Résultats théoriques</i>					
Proportion de brebis croisées porteuses du gène Booroola	100 %	50 %	100 %	62,5 %	
<i>Détail des génotypes des brebis croisées</i>					
	++	0 %	50 %	0 %	37,5 %
	B+	100 %	50 %	50 %	50 %
	BB	0 %	0 %	50 %	12,5 %
Prolificité moyenne des brebis croisées (agneaux/agnelage)	2,19	1,97	2,26	2,02	
Progrès relatif sur la prolificité dû à la présence du gène Booroola	+26 %	+13 %	+30 %	+16 %	

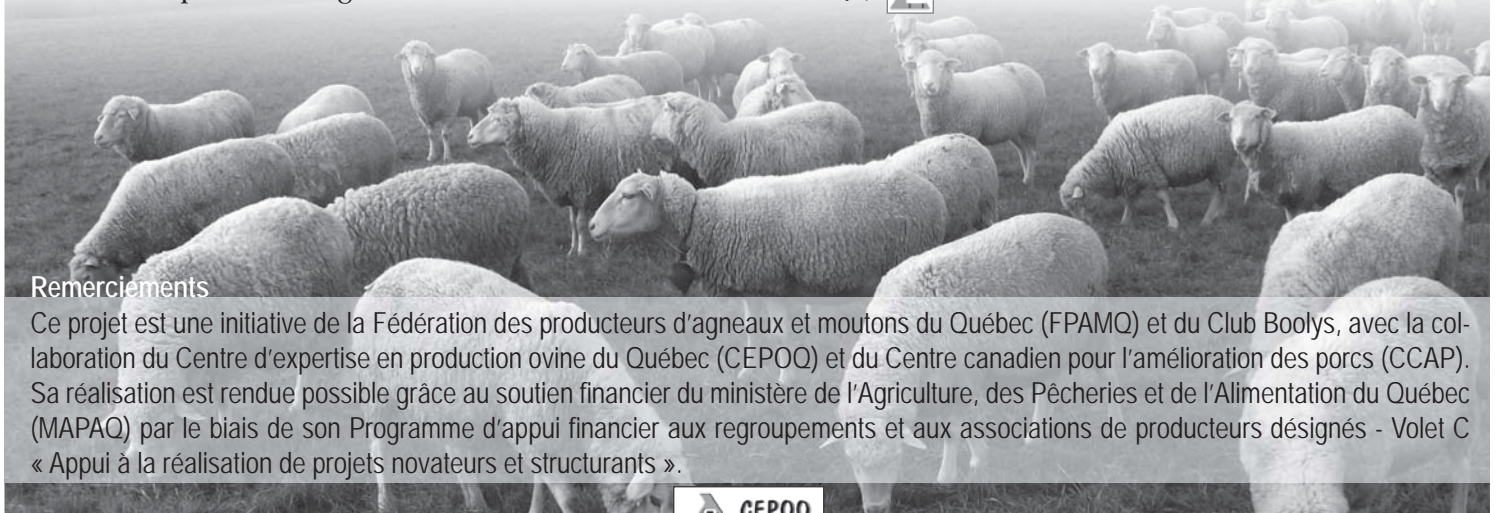
Conclusions

Le gène Booroola est connu depuis de nombreuses années grâce à son effet important qui a permis de le localiser rapidement et de l'utiliser dans diverses populations à travers le monde depuis plusieurs décennies. Il est un exemple frappant de ce que la génétique moléculaire peut apporter en termes d'améliorations rapides de la productivité, et de la facilité avec laquelle le contrôle de la fréquence du gène peut permettre de réguler la prolificité à un niveau optimal, pour l'adapter au contexte spécifique d'une population naturellement dessaisonnée conduite pour permettre 5 agnelages sur 3 ans.

Les résultats obtenus dans le cadre de ce projet et partiellement présentés dans cet article confirment l'importance de l'effet du gène Booroola sur la taille de portée, mais on sait aussi que ces effets varient d'une population à l'autre, notamment selon le taux d'ovulation moyen dans la population considérée. Il est donc important de valider les calculs théoriques par des tests de croisements, si possible avec différentes races couramment utilisées, pour connaître l'expression du gène chez d'autres races.

Avec le séquençage récent du génome ovin, il est évident que d'autres gènes majeurs seront identifiés dans les années à venir, et permettront de réaliser des progrès importants, surtout sur les caractères peu héréditaires et/ou difficiles à mesurer, tels que la reproduction et la résistance aux maladies. Il est capital pour l'industrie ovine de rester à l'affût des progrès dans ce domaine et d'évaluer leur impact sur la rentabilité de la production. Ces avancées fourniront des outils aux éleveurs qui permettront de réaliser des avancées rapides sur certains caractères, mais devront toujours être utilisés en complément de la sélection classique basée sur la génétique quantitative (via les EPDs) et la conformation.

En terminant, veuillez noter que le rapport final complet du projet sera disponible sur le site Internet du CEPOQ dans les semaines à venir. De plus, une fiche technique couleur de 4 pages est disponible gratuitement auprès de votre conseiller(ère) OVIPRO, de même qu'en version électronique sur les sites Internet du CEPOQ et de la FPAMQ. 



Remerciements

Ce projet est une initiative de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) et du Club Bools, avec la collaboration du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) et du Centre canadien pour l'amélioration des porcs (CCAP). Sa réalisation est rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) par le biais de son Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés - Volet C « Appui à la réalisation de projets novateurs et structurants ».



Calendrier de régie de la Cloche des Alpes Agnelage à l'année

Période d'accouplement

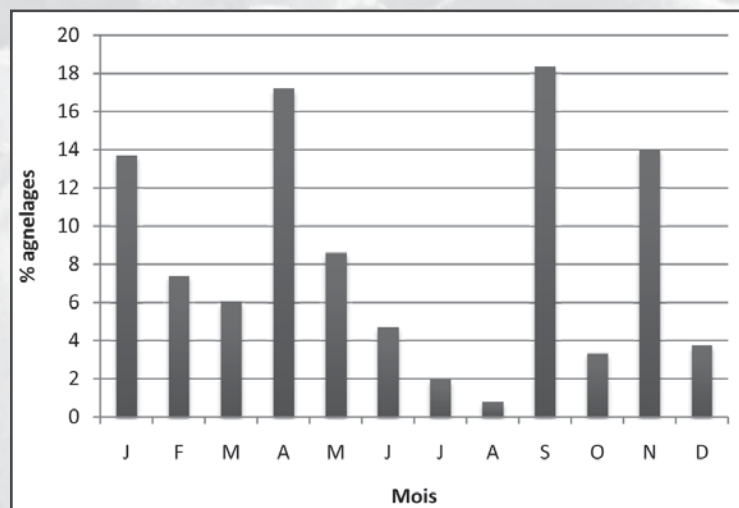
- ▶ Du 10 août au 25 septembre
- ▶ Du 20 octobre au 28 février
- ▶ Du 1^{er} avril au 10 juillet

Toujours une régie de 3 groupes

- ▶ Brebis en accouplement
- ▶ Brebis gestantes
- ▶ Brebis en lactation

À chaque période d'accouplement

- ▶ Placer les béliers avec toutes les brebis, même les gestantes
- ▶ Les agnelles sont accouplées entre 8 et 10 mois (les agnelles sélectionnées sur gabarit dans les 40 % plus élevé)



Répartition des agnelages à La Cloche des Alpes

Depuis des centaines d'années, dans le sud de la France, les Mérinos pâturent dans les alpages en été et agnèlent de retour dans la plaine en automne. Certaines races s'adaptent à 3 agnelages sur 2 ans. L'agnelage d'automne, les brebis sont accouplées en lactation. Au printemps et à l'été, les agneaux sont sevrés et les brebis retournent sur pâturage pour l'accouplement. Pour atteindre un intervalle agnelage de 8 mois pour un troupeau, vous devez avoir des brebis accouplant toute l'année et 5 périodes d'accouplements. Au Québec, pour vivre du mouton, il faut produire à l'année. Les méditerranéens adorent l'agneau et tous les types d'agneaux sont désirés : lait, légers et lourds.

J'ai appris du Dr Fahmy les grandes possibilités des gènes Booroola et Callipyge. Ceci change radicalement la façon d'élever des moutons. En 1988, j'ai proposé au Dr Fahmy une façon de transférer le gène Booroola dans la race DLS réalisable en condition de ferme. Ma bergère préférée, Luzia Imhof, appela les premières agnelles **Boolys**.

En 1995, deux béliers porteurs du gène **Callipyge**, importés par Agriculture Canada, ont été utilisés en insémination sur plusieurs troupeaux au Québec dont le nôtre. En 1997, j'ai importé deux béliers Columbia porteurs du gène Callipyge et quelques Boolys ont été inséminées avec un bélier Dorper et un Dorset porteur du gène. Du Généticien Gary Snowden, j'ai appris que ce gène est un raccourci pour améliorer le rendement carcasse et la conversion alimentaire.


Plusieurs personnes n'aiment pas ce gène; ils pensent que la viande est moins tendre. Une grande partie de la solution repose sur la préparation de la viande et la façon de la cuire. Il faut transférer le gène dans une race à viande persillée comme la Dorper. Le gène Callipyge fait

partie de notre lignée terminale appelée Boo-Q. Cette lignée est 30 % Columbia, 30 % Dorper, 25 % Boolys et 15 % Dorset. En utilisant des béliers homozygotes pour le gène Callipyge sur nos brebis Boolys, les agneaux produits ont de bonne carcasse au classement.

Ma vision MAINTENANT

L'introggression du gène Booroola dans notre lignée maternelle Boolys a changé la façon de croiser et sélectionner les moutons. La prolificité ne me préoccupe plus. Je sélectionne des agnelles de remplacement dans les 40 % supérieure en développement et gabarit : corps long et profond, aucune hauteur excessive, peu importe si elle est née simple. Le gène Booroola donne la prolificité et nous avons besoin d'une brebis supportant cette prolificité, d'où la sélection sur gabarit.

La production ovine est comme la production avicole il y a 50 ans... À cette époque, on utilisait les races à chair pour créer des lignées efficaces en conversion alimentaire et rendement carcasse. L'industrie ovine peut être aussi efficace que l'industrie avicole. Il faut utiliser des croisements positifs et complémentaires entre race et introgresser des gènes majeurs à fort potentiel économiques tant du côté maternel que terminal comme nous l'avons fait. Il faut du bon sens et de l'imagination.

La plupart du temps, les brebis accouplant sur pâturage sont plus profitables comparativement à des brebis gardées en réclusion totale. Il est temps pour la production ovine d'utiliser les animaux de race pure dans son intérêt comme producteur de viande et non seulement comme reine de beauté d'exposition. J'aime mes moutons; ils me le rendent bien et ils me procurent un mode de vie en accord avec la nature et comme patrons, les saisons. 

Méthode de « la repasse »

Le début de la traite est un moment crucial pour toute la lactation, car il détermine en partie le niveau de productivité de la brebis. Par exemple, si l'on parvient à augmenter de 10 % la production laitière à ce stade, ce pourcentage se maintiendra tout au long de la saison de traite. Voilà pourquoi il est si important de ne jamais négliger cette période.

Le système mammaire est gouverné par des hormones et le stimuli mère-agneau est considérable dans la production de lait d'une brebis. Suivant ce principe, on peut donc dire que c'est le petit qui stimule le plus la femelle et non la traite mécanique. Voilà comment entre en jeu la méthode de la repasse.

« La repasse »!

Cette technique consiste en fait à séparer les agneaux de leurs mères durant quelques heures, pour ensuite procéder à la traite complète des brebis avant de relâcher les agneaux avec celles-ci. C'est à ce moment-là que le véritable stimuli opère, puisque les agneaux ont faim, ils quémanderont à boire et la brebis, dont le pis est vide, devra produire du lait afin de pallier à la demande.

On peut pratiquer la repasse 1 ou 2 fois par jour jusqu'au sevrage. L'objectif de cette pratique est de maintenir la production laitière à son plus haut niveau, la brebis adaptant sa production à la demande. Sans repasse, dans le cas d'un élevage où les agneaux seraient séparés à quelques semaines de vie par exemple, la production se maintiendrait au niveau de la demande des agneaux. Si la portée est simple, les résultats sont encore plus bas. Le niveau de début de traite et la production qui en découle seront inférieurs au potentiel génétique des brebis. Cette méthode a aussi l'avantage de stimuler les agneaux à manger tôt afin d'être autonomes au sevrage.

La repasse, un complément au sevrage tardif!

La repasse est une excellente alternative entre le sevrage à la naissance et le sevrage à quelques semaines de vie. Le fait de


Exemple de méthode pour une repasse 2 fois par jour :

1 ^{ère} semaine	▶▶▶▶	agneaux isolés 2 X 1 heure
2 ^e semaine	▶▶▶▶	agneaux isolés 2 X 2 heures
3 ^e semaine	▶▶▶▶	agneaux isolés 2 X 3 heures
4 ^e semaine	▶▶▶▶	agneaux isolés 2 X 4 heures
etc... jusqu'au sevrage!		



séparer définitivement les petits dès l'agnelage permet de traire la brebis au tout début de sa lactation, ce qui comporte de nombreux avantages :

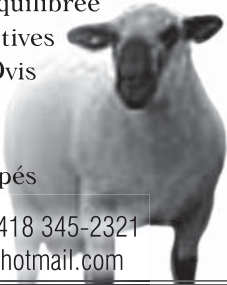
- ▶ **Le revenu en lait total est augmenté** : puisque l'on devance le début de la traite de plusieurs semaines et cela même si les agneaux prennent une partie du lait. On a également une meilleure observation de la production laitière et des pis dès le départ.
- ▶ Il n'y a **pas de risques de blessures aux trayons** occasionnés par les dents des agneaux.
- ▶ On peut aussi **éviter les déséquilibres de pis**, souvent causés soit par un seul agneau dans la portée qui ira toujours sur le même trayon, ou encore des petits qui boivent toujours du côté le plus facile à traire.
- ▶ La **gestion des agneaux est également améliorée** à plusieurs points de vue. D'une part on s'assure d'une bonne lactation des mères et de l'autre, d'une meilleure observation des petits, une stimulation à manger tôt, une croissance plus homogène et on évite les coûts relatifs au lacto-remplaceur tout en bénéficiant des avantages de la traite dès l'agnelage

Finalement, pour un éleveur qui ne désire pas sevrer à la naissance, la technique de la repasse est sans aucun doute la meilleure alternative à adopter. Elle comporte effectivement de nombreux avantages et est pratiquée avec succès depuis longtemps par bon nombre d'éleveurs en France et ailleurs dans le monde. 

Béliers et agnelles HAMPSHIRE

- musculature équilibrée
- lignées productives
- contrôle GenOvis
- gras dorsal
- œil de longe
- gigots développés

Joël Girard, 418 345-2321
joelmuc@hotmail.com



Tondeur à temps plein

Finition de qualité

Tonte de moutons

Presse de Laine Hydraulique
Diplômé de Nouvelle-Zélande
Voyage au Québec et Ontario
Tarifs concurrentiels
Dépositaire de laine pour CCWG
Système de Manipulation Personnalisé

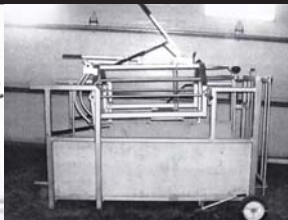


Disponibles toute l'année

Terry Spicer

613-473-1278 LOST.HORIZON@SYMPATICO.CA

M.H. Équipement



Fabrication de vire-ovin • Soudure
Réparation • Vente

Mario Houle

210, 6^e Rang, St-Wenceslas (Québec) G0Z 1J0
Téléphone: 819 229-3222



Troupeau fermé - GenOvis
Statut or - maedi-visna
F1 Dorset/Romanov
Béliers génotypés

Bergerie de l'Estrie


Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

Andrée Houle & François Roux
559, rue Des Muguets
Coaticook, QC J1A 3A9
Tél. : 819 849-3221
Télec. : 819 849-0475
froux1@videotron.ca

David St-Onge Tonte de moutons/Sheep shearing

Qué./Ont.

*Partout selon le nombre de têtes
Anywhere according to flock size*

taille d'onglons selon disponibilité
hoof trimming according to availability

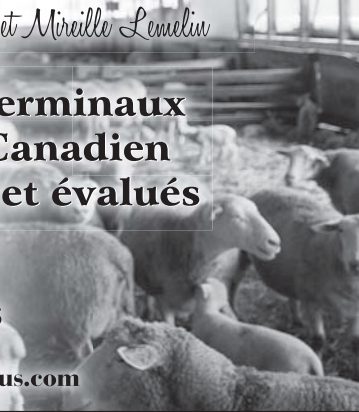
450-361-9750

Ferme Germanie inc.

Michel Thibodeau et Mireille Lemelin

**Béliers terminaux
Arcott Canadien
Pur-sang et évalués**

160 Rang 10 Ouest
Princeville, Québec, G6L 4C5
819 364-2940
michel.thibodeau@ordiamicus.com



Le logiciel de régie ovine

Gérer la performance de votre troupeau
Connaître et améliorer votre productivité
Augmenter vos revenus
Éliminer la paperasse

- **Nouveau** : régie d'élevage en photopériode -
- Interface avec les bâtons et le PDA-Traçabilité -
- Régie complète par animal ou par groupe -
 - Génétique et consanguinité -
 - Compatible ATQ -
 - Cadran de régie informatisé -
 - Rien à acheter, pas de contrat -
- Abonnement annuel à partir de \$135 -

Tél : (819) 888-2791 (Jacques Kirouac)
Messagerie : logicielbergere@bell.net

Avec BerGère, fini la paperasse !

DEPUIS septembre 2009, les producteurs ovins du Québec ont la possibilité de s'abonner à **BerGère, un logiciel de régie de troupeau**. Il a été développé par Monsieur Jacques Kirouac, de la Ferme Le Trécarré S.E.N.C., dans le but d'alléger et de faciliter le travail des entreprises ovines. Monsieur Kirouac a développé le logiciel BerGère pour ses propres fins.

En effet, au moment où son entreprise a été certifiée au programme de Salubrité Alimentaire à la ferme, en 2006, il y avait beaucoup de formulaires à remplir. Étant ingénieur de formation, Monsieur Kirouac a décidé de développer un logiciel pouvant répondre à ses besoins.



Expansion

Monsieur André Charest, conseiller en production ovine au MAPAQ, a suggéré à monsieur Kirouac de faire de BerGère un logiciel pour tous les producteurs ovins du Québec. En mai 2009 débutait une période d'essai à laquelle une quinzaine de producteurs ont participé afin d'adapter le logiciel aux besoins du milieu. C'est lors du symposium ovin, en septembre 2009, que le logiciel BerGère a été lancé officiellement.

Le logiciel est disponible sous forme d'abonnement annuel. Cette formule a été adoptée afin d'assurer une continuité au projet. Ainsi, monsieur Kirouac a pu trouver des partenaires fiables pour soutenir le projet et les utilisateurs sont assurés d'avoir un service de soutien technique pour une longue période. Les abonnements sont disponibles selon le nombre de brebis dans le troupeau et coûte de 135 \$ à 200 \$ par année. Actuellement, il y a environ 50 producteurs qui utilisent BerGère. Ce nombre est intéressant étant donné que le logiciel est récent.

L'avis des utilisateurs

Pour un utilisateur chevronné comme, **Monsieur Mario Lessard, de la Bergerie Joli-Val**, l'adaptation au logiciel a été facile. En effet, il a trouvé l'interface conviviale. Monsieur Lessard utilise le logiciel depuis le printemps 2009; il était parmi les utilisateurs-testeurs. Pour la gestion de son troupeau de 1 000 brebis, l'utilisation de BerGère est un incontournable selon lui : « tout bon producteur devrait avoir un logiciel de régie aujourd'hui ».

Particulièrement pour la régie de base reliée aux naissances, saillies, échographies et les transferts vers ATQ. Il permet de valider la productivité réelle des animaux. De plus, le logiciel est compatible avec les bâtons de lecture et les balances électroniques.

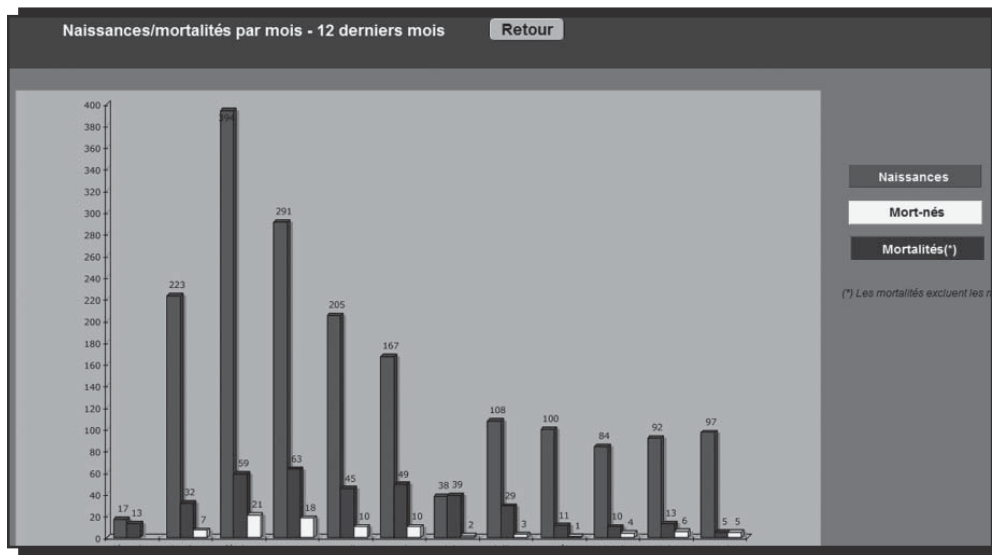
Madame Chantal Poulin, de la Ferme Codys-han, utilise BerGère depuis près d'un an. Pour une personne qui n'est pas à l'aise avec l'informatique, la première approche peut être difficile étant donné le grand nombre d'options qui sont reliées à la réalité de la production ovine. Au cours de l'année, elle s'y

Statistiques de la brebis

Année	Poids moyen	GMQ moy 50 jours	Nb Nés	Élevés	Kg produit	Intervalle
2006	5,9	386	2	2	50,4	358
2 ième	4,5	310	3	3	60,0	345
3 ième	4,4	339	3	3	64,0	357
4 ième	5,5	360	2	2	45,5	356
5 ième	5,1	267	3	3	53,7	
6 ième						
7 ième						
8 ième						
9 ième						
Moyenne	5,1	333	2,6	2,6	54,7	354

Traitements

- (JK) 2010-09-15 Noromectin
- (JK) 2010-05-20 Noromectin
- (JK) 2009-10-01 Noromectin
- 2009-05-22 Ivomec
- 2008-09-29 Ivomec
- 2008-06-20 Ivomec
- 2008-05-13 Conjectivite: lyquamyline (4 jrs)
- 2008-03-12 fièvre 39,9 OxymycineLP
- 2008-01-05 dystosel + vitamine A&D
- 2007-09-29 Ivomec
- 2007-01-06 dépicillin 5.7ccx3jrs
- 2006-12-29 dystosel + vitamine A&D
- 2006-09-29 safeguard
- 2006-05-15 ivomec
- 2006-01-20 dystosel + vitamine A&D
- 2005-09-24 ivomec
- 2005-05-31 ivomec
- 2005-01-08 dystosel



etc) vente à l'agence, P-6, P-4 etc. une fonction et le tour est joué. Tous les formulaires se produisent automatiquement, et sont envoyés par courriel automatiquement. Pas besoin de faire le suivi de chaque tête sur le site d'ATQ, sortie et entrée, le logiciel le fait en même temps. C'est merveilleux tout le temps que l'on sauve. »

est habituée et le logiciel a été un peu modifié : « il y a plus de menu déroulant et c'est plus facile ». Elle mentionne également que le soutien technique est excellent. Monsieur Kirouac est à l'écoute des commentaires des utilisateurs et apporte des changements lorsque nécessaires. Quoique madame Poulin ne soit pas encore tout à fait familière avec le logiciel elle ne s'en départirait pas pour la gestion de son troupeau de 350 brebis. En effet, madame Poulin, qui aime tout noter, trouve **très utile de connaître avec exactitude les performances de ses brebis afin de faire une sélection éclairée.**


Pour un utilisateur ayant l'habitude de travailler avec les ordinateurs comme **Madame Marie-Josée Paiement, de la Bergerie Marie-Bergère**, qui possède 150 brebis et travaille à l'extérieur, le logiciel BerGère lui a permis de gagner beaucoup de temps. Depuis un an, madame Paiement utilise le logiciel et elle mentionne : « il me facilite la tâche grandement à plusieurs points vue. Je croyais qu'avec un petit troupeau, ça ne changerait pas grand-chose, mais au contraire, ça fait toute la différence. Avec le soutien technique de M. Kirouac et un feuillet explicatif, il a été très facile de mettre en marche le système avec les sujets reproducteurs déjà enregistrés chez ATQ, car le logiciel transfère toutes les données de l'animal, date de naissance etc... Il ne reste qu'à saisir les autres données si on le désire, soit le type de naissance, poids à la naissance etc... » Madame Paiement apprécie toutes les options qui sont offertes par le logiciel : suivi des groupes, naissances, pesées, validation de la cosanguinité, rapport GenOvis et il est facile de voir par tableau les meilleurs sujets.

Finalement, madame Paiement ajoute : « Le logiciel fait presque tout à notre place, si on suit régulièrement le troupeau sur BerGère, lorsque nous avons des rapports à faire pour l'abattoir, ATQ (mortalité, naissance, puces

Développement continu

Monsieur Kirouac trouve important de répondre aux besoins des producteurs et, pour cette raison, il fait évoluer le logiciel au fil des mois. L'automne dernier, le logiciel a été adapté pour les suivis des entreprises en photopériode (avec les calendriers du CEPOQ), ce qui représentait un travail de programmation complexe. Depuis quelques semaines, une nouvelle option est disponible sur le logiciel : la possibilité de produire, à partir d'un simple clic, un formulaire pour l'**analyse sommaire de l'entreprise**, un Rapport d'analyse des différents secteurs de production de l'entreprise (techniques et économiques). Il est donc facile de la fournir à leur conseiller OVIPO.

Le logiciel de régie ovine BerGère permet la réception de données telles que les pesées, saillies, échographies, agnelages, etc. par le biais de deux outils, soit le **PDA-Traçabilité** et le **Workabout**, plus récemment développé dans le cadre d'un projet qui vient d'être achevé et qui a permis la programmation d'un terminal intégré de saisie de données en bergerie pour fins de régie et de traçabilité. Les détails concernant le **Workabout** (comme le coût, commande et utilité) seront bientôt disponibles.

Ces trois utilisateurs recommandent ce logiciel à toute entreprise ovine, peu importe la taille. De toute évidence, le logiciel **BerGère** plait aux utilisateurs. Il a également un bel avenir devant lui puisqu'il est maintenant enseigné à l'Institut agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe et, également, à La Pocatière. En répondant à la question est-ce un bon investissement, madame Paiement ajoute : « Tout à fait, le temps c'est de l'argent... tout le temps à passer dans la papperasse, c'est épuisant et assez plate merci ! Avec le logiciel BerGère, c'est vrai que c'est fini la papperasse à la condition d'entrer les données régulièrement... » 

Gagnants du concours de photographie 2010 de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec



1^{er} place : Jean-Pierre Bériault

La dolce vita ! (en page couverture)

◀ 2^e place : Lisette Bénard
Le troupeau au repos

3^e place : Jean-Pierre Bériault
Agneaux d'été ▼



Agence de vente des agneaux lourds

CALENDRIER de décembre 2010 à mars 2011

Le **mardi** est la limite pour le producteur d'annoncer à la FPAMQ le nombre d'agneaux lourds qu'il désire mettre en marché la semaine suivante. | Le **vendredi** est la journée de réception de la confirmation de la livraison. *

DECEMBRE 2010									
P2	P3	SEM	D	L	M	M	J	V	S
24	16	48				1	2	3	4
25	17	49	5	6	7	8	9	10	11
25	17	50	12	13	14	15	16	17	18
26	17	51	19	20	21	22	23	24	25
26	18	52	26	27	28	29	30	31	

JANVIER 2011									
P2	P3	SEM	D	L	M	M	J	V	S
26	18	52							1
1	1	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1	2	9	10	11	12	13	14	15
2	1	3	16	17	18	19	20	21	22
2	2	4	23	24	25	26	27	28	29
3	2	5	30	31					

FÉVRIER 2011									
P2	P3	SEM	D	L	M	M	J	V	S
3	2	5			1	2	3	4	5
3	2	6	6	7	8	9	10	11	12
4	3	7	13	14	15	16	17	18	19
4	3	8	20	21	22	23	24	25	26
5	3	9	27	27					

MARS 2011									
P2	P3	SEM	D	L	M	M	J	V	S
5	3	9			1	2	3	4	5
5	4	10	6	7	8	9	10	11	12
6	4	11	13	14	15	16	17	18	19
6	4	12	20	21	22	23	24	25	26
7	5	13	27	28	29	30	31		

LÉGENDE : SEM : numéro de la semaine
P2 : période de deux semaines
P3 : période de trois semaines

* Les journées fériées peuvent faire décaler les dates prévues.

Domaine du Mouton D'Or Inc.

Hybrides F1 Dorset/Romanov

SERVICE D'ÉCURAGE

Estrie-chaudières Appalaches-Boisfrancs
Autres régions possibles...

Pour informations:

1-866-458-2929

vletourneau@domainedumoutondor.com



Lait de Remplacement

- ✓ LambGro 22/28
- ✓ Dairy LambGro 24/35



Soigneur Automatique pour Agneaux

- ✓ Lait chaud à volonté, tout comme dans la nature!
- ✓ Peut nourrir j'usqu'à 120 agneaux



HeadStart HiCal

Supplément de Colostrum pour Agneaux



(800) 265-7863 x210

orders@grober.com www.grobernutrition.com